



Partie 1 – Le contexte de la préparation budgétaire 2017	5
1. L'environnement financier des collectivités territoriales	5
1.1. Le contexte économique international et européen	5
1.2. Le contexte économique national	5
1.3. Un contexte budgétaire marqué par la poursuite des efforts demandés aux collectivités locales	6
2. La situation financière de la Collectivité à fin 2016	8
2.1. Le fonctionnement	8
2.2. L'épargne brute	10
2.3. L'investissement	10
2.4. L'endettement	12
3. Les orientations budgétaires pour 2017	14
3.1. La poursuite de la baisse des dotations de l'État	14
3.2. Le maintien des efforts de gestion en fonctionnement	16
3.3. Un budget d'investissement volontariste	18
3.4. La poursuite de la diminution de l'endettement	19
3.5. La confirmation de la stabilisation de la fiscalité directe locale	20
Partie 2 – Les orientations des politiques publiques conduites en 2017	22
1. Consolider le pacte citoyen du bien vivre ensemble	22
1.1. L'éducation, l'enfance et la jeunesse	22
1.2. La sécurité, la tranquillité publique et la prévention	25
1.3. L'action sociale et la solidarité	27
1.4. La citoyenneté et les services de proximité	30
2. Poursuivre la dynamique de développement et d'attractivité de Marseille	32
2.1. Une stratégie globale d'accompagnement du développement économique	32
2.2. La reconfiguration urbaine et la valorisation patrimoniale	35
2.3. L'exemplarité environnementale	38
3. Soutenir les vecteurs de rayonnement de la cité au bénéfice de tous	40
3.1. Le sport	40
3.2. La culture	42
3.3. La promotion de Marseille	44

Introduction

La cérémonie d'ouverture de la Capitale européenne du sport a brillamment lancé le cycle des événements qui vont jaloner cette année 2017 exceptionnelle pour Marseille ; une année où il s'agira de poursuivre les priorités du plan de mandat à travers la consolidation du pacte citoyen du bien vivre ensemble et la dynamique de développement de la cité.

Cette ambition résolue au service de l'attractivité de Marseille et de la qualité de vie de ses habitants sera réalisée grâce à une gestion rigoureuse, qui permet à la Collectivité de :

- tenir le cap de sa stratégie financière vertueuse en fonctionnement, malgré la diminution récurrente des concours financiers de l'État au titre de la contribution au redressement des comptes publics,
- proposer un niveau d'investissement volontariste, après les inflexions nécessaires des trois précédents exercices,
- poursuivre son désendettement,
- et confirmer son choix de stabilité fiscale.

1. L'environnement financier des collectivités territoriales

1.1. Le contexte économique international et européen

⇒ Une croissance mondiale modérée

Les prévisions de croissance mondiale pour 2017 vont dans le sens d'une amélioration (taux de 3,4 % attendu selon le Fonds monétaire international), imputée à une meilleure conjoncture aux États-Unis, impactée jusqu'ici par la baisse des prix du pétrole, par un dollar fort et par le maintien des bonnes performances enregistrées dans les pays émergents.

⇒ Un ralentissement de la croissance économique au niveau européen

Une détérioration de l'activité économique est attendue dans les pays les plus avancés de l'Union européenne avec une croissance prévue à hauteur de 1,5 % en 2017 selon le FMI. Les incertitudes liées aux modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union (Brexit) pourraient, en effet, impacter la croissance de la zone euro en 2017.

1.2. Le contexte économique national

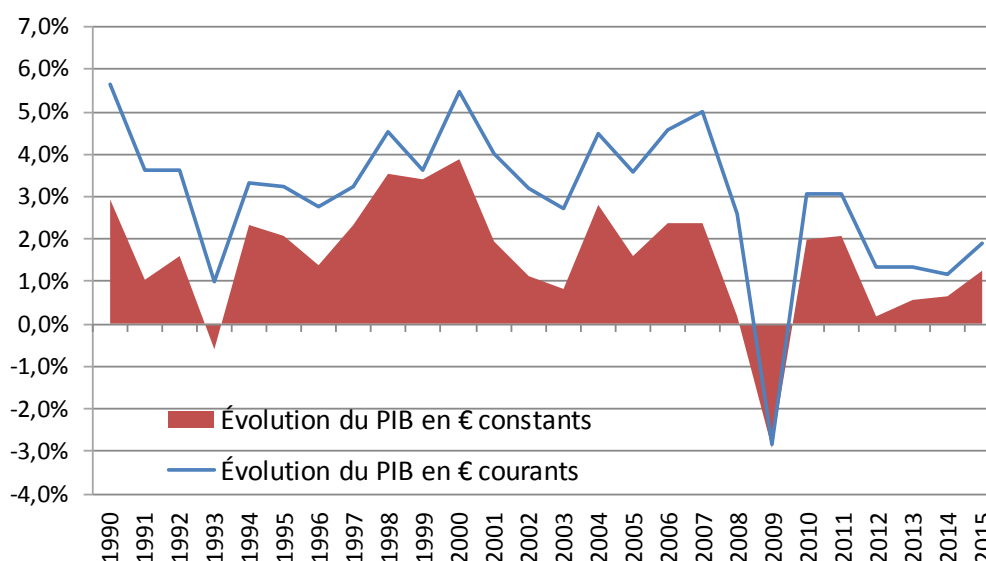
► La croissance nationale

⇒ Des perspectives de reprise ténues pour l'économie française

L'économie française a enregistré en 2015 une croissance du produit intérieur brut (PIB) en euros constants de + 1,3 %, après + 0,6 % en 2014.

L'activité économique a été principalement soutenue par la consommation des ménages, qui a progressé sensiblement (+ 1,5 % en 2015 après + 0,7 % en 2014). Le rebond de la production de l'industrie manufacturière et la poursuite de la reprise dans les services marchands ont également joué favorablement sur l'activité, alors que le secteur de la construction continuait de se contracter même s'il a commencé à se redresser au 4^e trimestre.

Évolution annuelle du PIB depuis 1990



Le projet de loi de finances (PLF) 2017 a d'ailleurs été présenté avec une croissance du PIB de + 1,5 % en 2016 et 2017 (euros constants) mais, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2016, le Gouvernement a abaissé sa prévision de croissance à + 1,4 % pour 2016 (prévision plus favorable que celle estimée par le FMI à + 1,3 %).

⇒ Une prévision d'inflation faible

Le taux d'inflation associé à la loi de finances 2017 est de + 0,8 % succédant à deux années au cours desquelles l'inflation a été quasiment nulle (0 % en 2015 et 0,2 % anticipé par l'INSEE pour 2016).

► Des conditions d'accès au crédit toujours favorables et des taux d'intérêts bas

Plusieurs années après la crise du financement des collectivités locales, les conditions d'accès au crédit se sont fortement améliorées. Les facteurs ayant contribué à cette amélioration sont divers : assouplissement de la réglementation Bâle III, injection de liquidités sur le marché, baisse des taux directeurs... Dans ce contexte, le niveau de couverture proposé sur les financements long terme couvre jusqu'à cinq fois les volumes demandés. Malgré tout, les demandes de financement ne sont pas traitées de manière homogène, tant en termes de couverture de la demande que de performance des financements obtenus. Les différents acteurs accordent en effet une importance accrue à la situation financière de chaque collectivité locale, à ses ratios financiers (taux d'épargne, capacité de désendettement...) et marges de manœuvre (poids des dépenses, potentiel fiscal...).

Depuis la fin de l'année 2014, la Banque centrale européenne a baissé toute sa gamme de taux directeurs et placé son taux de dépôt à un niveau négatif : - 0,40 %. L'ensemble des indices monétaires a désormais atteint des niveaux négatifs significatifs.

Les taux long terme sont également à de très bas niveaux, le niveau de l'OAT 10 ans au 2 janvier 2017 se situant à 0,81 %.

1.3. Un contexte budgétaire marqué par la poursuite des efforts demandés aux collectivités locales

⇒ La forte contribution des collectivités locales à l'amélioration du déficit public depuis 2014

Le déficit public (au sens de Maastricht) a été ramené de 4 % à 3,5 % du PIB en 2015, évolution essentiellement imputable aux administrations publiques locales (APUL) qui ont :

- amélioré leur solde public de 5,3 milliards d'€ en raison d'une légère augmentation de leurs recettes (+ 0,8 %) mais surtout au prix d'une baisse de leurs dépenses (- 1,3 %) concentrée sur l'investissement (- 9,7 %),
- permis à l'État de réduire son déficit de 3,9 milliards d'€ grâce à la baisse de 3,4 milliards d'€ des concours financiers de toute nature (essentiellement la dotation globale de fonctionnement).

Solde public en milliards d'euros (Md€)	2014	2015	Variation en Md€	Part dans la réduction du déficit public
APUL	-4,6	0,7	+5,3	63%
État	-75,3	-71,3	+3,9	47%
Autres (Sécurité sociale...)	-5,0	-5,9	-0,9	-11%
Ensemble	-84,8	-76,5	+8,3	100%

⇒ Une nouvelle diminution des concours financiers de l'État en 2017

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 associe les collectivités locales au redressement des comptes publics par une réduction progressive de l'enveloppe de la DGF devant à terme atteindre 12,5 milliards d'€.

En 2017, le volume de cette réduction sera un peu moins élevé pour les communes et groupements mais atteindra cependant 2,6 milliards d'€, soit une réduction de 11,5 milliards d'€ de l'enveloppe de la DGF depuis la mise en œuvre de la contribution au redressement des comptes publics en 2014.

Prélèvement sur la DGF au titre de la contribution au redressement des comptes publics

Millions d'euros	LFI 2014		LFI 2015		LFI 2016		PLF 2017	
<i>Communes</i>	588	39,2%	1 450	39,5%	1 450	39,5%	725	27,5%
<i>EPCI</i>	252	16,8%	621	16,9%	621	16,9%	311	11,8%
Sous total secteur communal	840	56,0%	2 071	56,4%	2 071	56,4%	1 036	39,3%
Départements	476	31,7%	1 148	31,3%	1 148	31,3%	1 148	43,6%
Régions	184	12,3%	451	12,3%	451	12,3%	451	17,1%
TOTAL annuel	1 500	100,0%	3 670	100,0%	3 670	100,0%	2 635	100,0%
<i>Total cumulé</i>	<i>1 500</i>		<i>5 170</i>		<i>8 840</i>		<i>11 475</i>	

Par ailleurs, les concours financiers évoluant dans une enveloppe « fermée », c'est-à-dire non alimentée par l'État, les collectivités locales financent elles-mêmes les besoins de financement de leurs dotations par la réduction de certaines d'entre elles appelées « variables d'ajustement ». Celles-ci étaient jusqu'à présent constituées par les compensations d'exonérations fiscales (à l'exception de la taxe d'habitation), mais leur volume étant devenu insuffisant, la loi de finances 2017 élargit leur périmètre en intégrant :

- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) perçus par certaines communes et EPCI défavorisés,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et des régions,
- le solde des dotations pour compensations d'exonération des départements et régions.

M€	LFI 2016	LFI 2017	Variation
DGF	33 222	30 860	-2 362
<i>dont baisse liée à la contribution au redressement des comptes publics</i>			-2 635
<i>dont augmentation liée notamment à la croissance de la population et de la péréquation</i>			273
Dotations destinées à l'investissement	2 922	2 936	14
FCTVA	6 047	5 524	-522
DCRTP des communes et groupements	1 175	1 175	0
Autres dotations (DGD, FMDI, FDPTP...)	2 741	2 700	-42
Compensations d'exonérations fiscales hors variables d'ajustement	1 455	2 097	642
Variables d'ajustement	3 547	2 958	-589
TOTAL	51 109	48 250	-2 859

Les collectivités locales sont également associées à la réduction du déficit public via l'objectif national d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), revu en 2017 dans le cadre de la loi de finances. Ainsi, l'objectif d'évolution des dépenses des communes est globalement fixé à 2,1 %, dont 1,3 % pour les dépenses de fonctionnement. Cet objectif ne reste cependant qu'indicatif.

2. La situation financière de la Collectivité à fin 2016¹

2.1. Le fonctionnement

Pour permettre des comparaisons rationnelles du CA 2015 au CA 2016 sur l'ensemble du budget principal, mais également poste par poste, il convient d'opérer certains retraitements (liés aux transferts de compétences à la Métropole Aix-Marseille Provence, à la convention transitoire concernant les eaux pluviales, au changement du mode opératoire pour l'Aménagement des Rythmes Scolaires et à la finalisation des inscriptions de dépenses et recettes relatives au budget annexe Opéra-Odéon).

► Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, dont le montant prévisionnel devrait atteindre 1,136 milliard d'€, sont en diminution de 2,19 % (soit - 25 M€) de CA à CA bruts. Après retraitements, elles progressent de 0,54 %.

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- baisse de la DGF de près de 21 M€ dans le cadre de la contribution de la Ville au redressement des comptes publics,
- diminution des compensations fiscales (- 5 M€),
- baisse des produits de gestion courante en raison de la perception exceptionnelle en 2015 de la redevance du bail à construction du stade Vélodrome pour 9,8 M€,
- hausse du produit des impositions directes (+ 17 M€) due à l'augmentation des bases d'imposition et aux différentes mesures adoptées en 2015 par le Conseil municipal (suppression de l'abattement général à la base et de certaines exonérations),
- hausse du produit des autres impôts et taxes (taxe de séjour, droits de mutation...) (+ 3,6 M€),
- augmentation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) (+ 3,6M€),
- hausse des participations avec la progression de l'aide de l'État relative aux Aménagements des Rythmes Scolaires (+ 2 M€), de l'aide du Conseil Départemental (+ 1,6 M€) et de la Métropole (+ 4,7 M€) pour le financement du Bataillon de Marins-Pompiers.

► Les dépenses de fonctionnement

⇒ Leur évolution

Sur la base des CA bruts, les dépenses réelles de fonctionnement, en diminution de 2,28 % entre 2015 et 2016, devraient s'élever à 985 M€. Après retraitements, elles sont stables à - 0,01 %.

À périmètre constant, les principales évolutions sont les suivantes :

- baisse de 0,98 % des charges de personnel malgré l'application de mesures nationales (+ 0,6 % sur la rémunération indiciaire au 1^{er} juillet 2016) du fait :
 - du retraitement concernant les transferts de charges de personnel relatifs aux compétences politique de la Ville et mobilité urbaine (soit - 1,9 M€) et de la dépense relative au budget annexe Opéra-Odéon avec recette équivalente (- 6,9 M€),
 - des variations d'effectifs liées aux recrutements limités et ciblés (priorité aux écoles et à la petite enfance) et aux départs plus nombreux que prévu ;
- diminution des frais financiers de 4,8 % grâce à une conjoncture très favorable des marchés financiers (niveaux très bas des taux d'intérêts court et long termes) et à la baisse de l'encours de la dette de la Ville ;

¹ établie à partir du CA prévisionnel 2016

- stabilité des dépenses de fonctionnement des services retraitées (- 0,13 %) en tenant compte notamment :
 - du changement d'imputation du coût des ARS,
 - des dépenses liées aux événementiels sportifs (Euro 2016 et préparation de la CES 2017) (+ 4,8 M€),
 - des économies réalisées sur les charges de fonctionnement des services (- 4,5 M€) ;
- augmentation limitée des subventions de fonctionnement retraitées (+ 0,78 %) du fait des transferts vers la Métropole notamment du GIP politique de la Ville (- 4 M€) malgré la hausse des subventions d'équilibre aux budgets annexes (stade Vélodrome : + 2,2 M€ liés à l'Euro 2016).

Par ailleurs, la participation des Mairies de Secteur aux efforts de la Collectivité (ajustements comptables opérés pour tenir compte des reports budgétaires annuels récurrents) a eu pour conséquence de réduire leurs dotations de - 1,9 M€, tandis que le remboursement du contingent d'aide sociale au CD 13 a été plus élevé qu'en 2015 (+ 9,1 M€ par rapport à 2015).

⇒ Les principaux indicateurs RH de la Collectivité

- La Ville comptait 11 888 agents au 31 décembre 2016 (avec l'intégration des effectifs du chœur et de l'orchestre de l'Opéra) correspondant à 11 608,9 équivalent temps plein (ETP), contre 11 904 à la fin de l'année 2015 (à périmètre équivalent).

Les agents titulaires (11 300) représentaient 95 % des effectifs.

Près de 640 agents ont bénéficié en 2016 d'une mobilité interne et des programmes dynamiques de repositionnement professionnel ont été proposés aux agents en cours de reclassement.

L'âge moyen était, à fin 2016, de 46 ans et 10 mois, en très légère hausse par rapport à 2015 (46 ans et 7 mois).

70 % des agents sont des femmes et près de 80 % des effectifs relèvent de la catégorie C (10 % appartiennent à la catégorie B et 10 % à la catégorie A).

- En 2016, la masse salariale relative au personnel permanent s'est élevée à 470,3 M€, dont 453,7 M€ pour le budget principal.

La rémunération moyenne mensuelle était égale à 2 376 €, contre 2 354 € en 2015, et le coût moyen mensuel d'un agent (charges patronales comprises) s'élevait à 3 312 € contre 3 282 € représentant, dans les deux cas, une évolution de 0,92 % en moyenne.

Enfin, les rémunérations accessoires (qui comprennent notamment le régime indemnitaire et les indemnités diverses, la prime de fin d'année et les heures supplémentaires) ont représenté un coût de 70 189 277 €, en diminution de 1,26 % entre 2015 et 2016. Cependant, elles sont restées stables en proportion de la masse salariale à 14,93 %.

- Pour rappel, la durée annuelle du temps de travail a été établie à 1 567h30 (cf. délibération du 11 mars 2002) au regard des sujétions particulières appliquées à l'ensemble des personnels. Avec le déploiement du nouveau système d'information RH, une gestion des temps et activités (GTA) a été mise en place. Elle regroupe les différents cycles de travail spécifiques à certains services dont l'activité nécessite une organisation de travail particulière comme les agents des écoles, de la Police Municipale ou de la surveillance de la voie publique.

Par ailleurs, 8 % des agents sur des postes à temps complet travaillaient à temps partiel (soit 942 personnes), essentiellement à 80 %.

Le taux d'absentéisme en 2016 était de 9,64 %.

2.2. L'épargne brute

Malgré la poursuite de la réduction drastique des dotations de l'État, qui a fortement pesé sur l'évolution des recettes, et grâce à la démarche d'économies pluriannuelle confirmée en 2016, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) n'a diminué que de 1,8 M€, passant de 153 M€ en 2015 à 151,2 M€ en 2016.

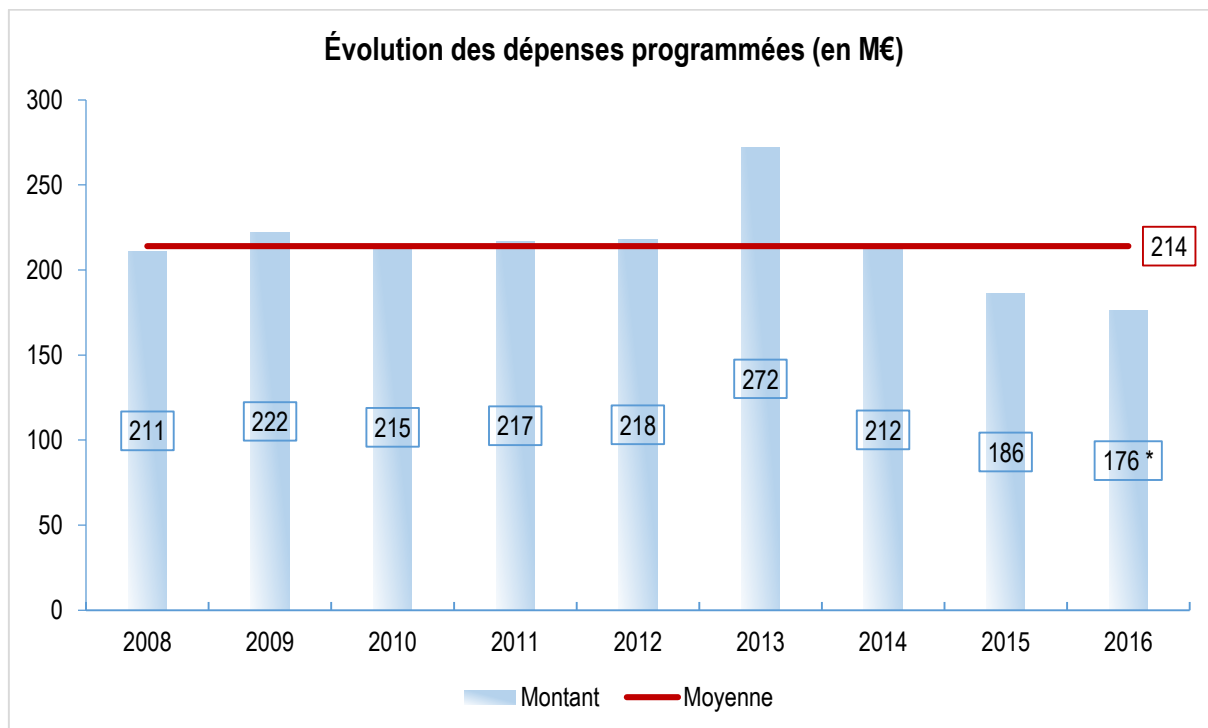
Au total, grâce à la poursuite de la diminution de la dette (cf. point 2.4. ci-après), la capacité de désendettement de la Ville est restée stable à 11,9 ans.

2.3. L'investissement

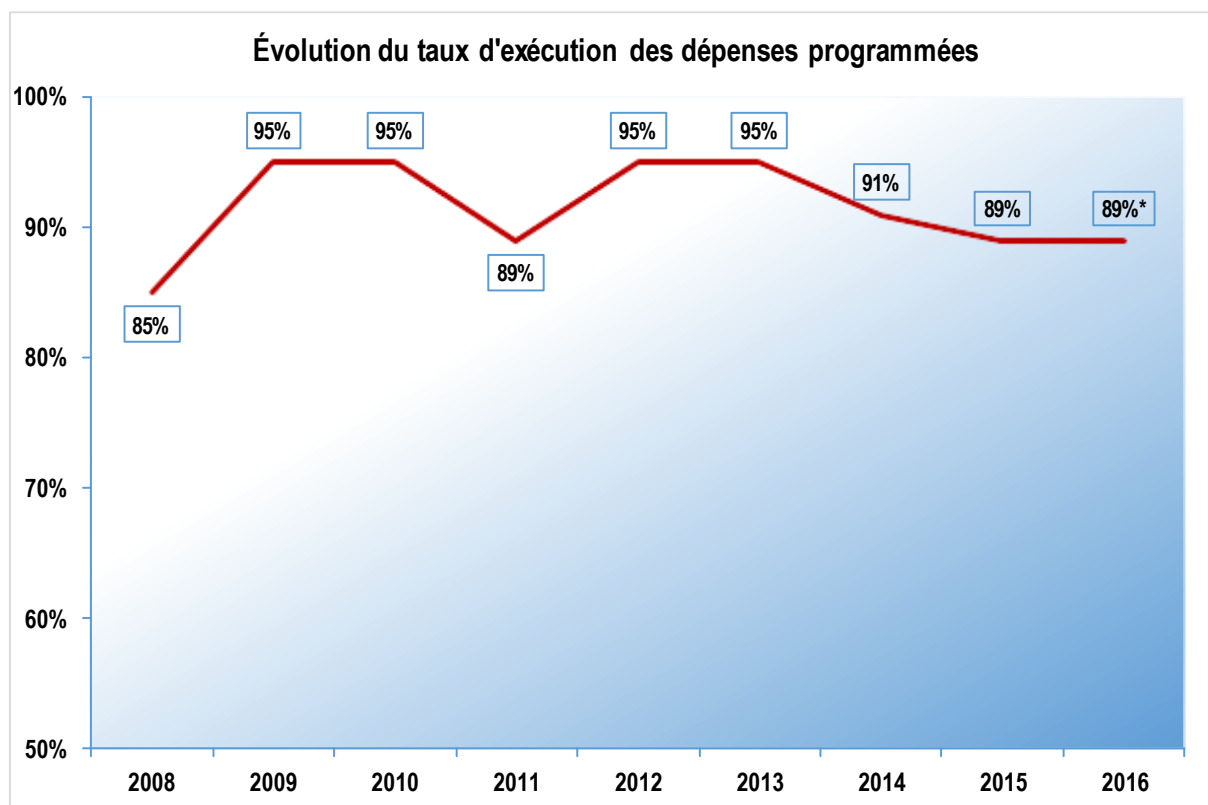
Pour faire face au contexte de forte baisse des concours de l'État, les dépenses d'investissement du budget principal (hors remboursement de la dette) ont diminué à compter de 2014 (216,1 M€). Cette décélération s'est confirmée en 2015 (193,6 M€) et en 2016 (180,304 M€), soit - 58,7 M€ par rapport à l'exercice exceptionnel de 2013.

Malgré ce resserrement, le volume global de la programmation 2016 est resté suffisamment dynamique, tant dans le domaine de la proximité (avec notamment un effort supplémentaire de 4 M€ octroyés pour le budget des écoles) que dans celui du développement et de l'aménagement de la cité.

Les graphiques ci-après retracent le volume annuel des dépenses programmées (OPI et OPA, tous budgets confondus excepté celui du stade Vélodrome) ainsi que les taux de réalisation particulièrement élevés. La moyenne sur la période est de 91 %.



* CA prévisionnel



* CA prévisionnel

2.4. L'endettement

La diminution de l'endettement enregistrée en 2015 a été amplifiée en 2016, ce qui représente une baisse cumulée de 53 M€ (soit près de 3 %).

► Les mobilisations 2016

En 2016, la Ville a bénéficié de conditions de financement relativement favorables.

Elle a ainsi réalisé trois émissions obligataires sous programme EMTN auprès de la Société Générale, de Nomura et d'HSBC, pour un montant total de 34,5 M€.

La Collectivité a également pu lever des fonds à hauteur de 93 M€ auprès de prêteurs variés : Arkéa, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société de Financement Local (SFIL) et l'Agence France Locale.

► Le stock de la dette

Le stock de la dette au budget principal s'établit à 1,789 milliard d'€ au 31 décembre 2016 contre 1,824 milliard d'€ au 31 décembre 2015, soit une baisse de 34 M€, et celui de la dette consolidée (tous budgets confondus) s'élève à 1,852 milliard d'€, soit une diminution d'un peu plus de 35 M€.

L'encours de la dette se répartit entre 68 % de taux fixe et 32 % de taux variable.

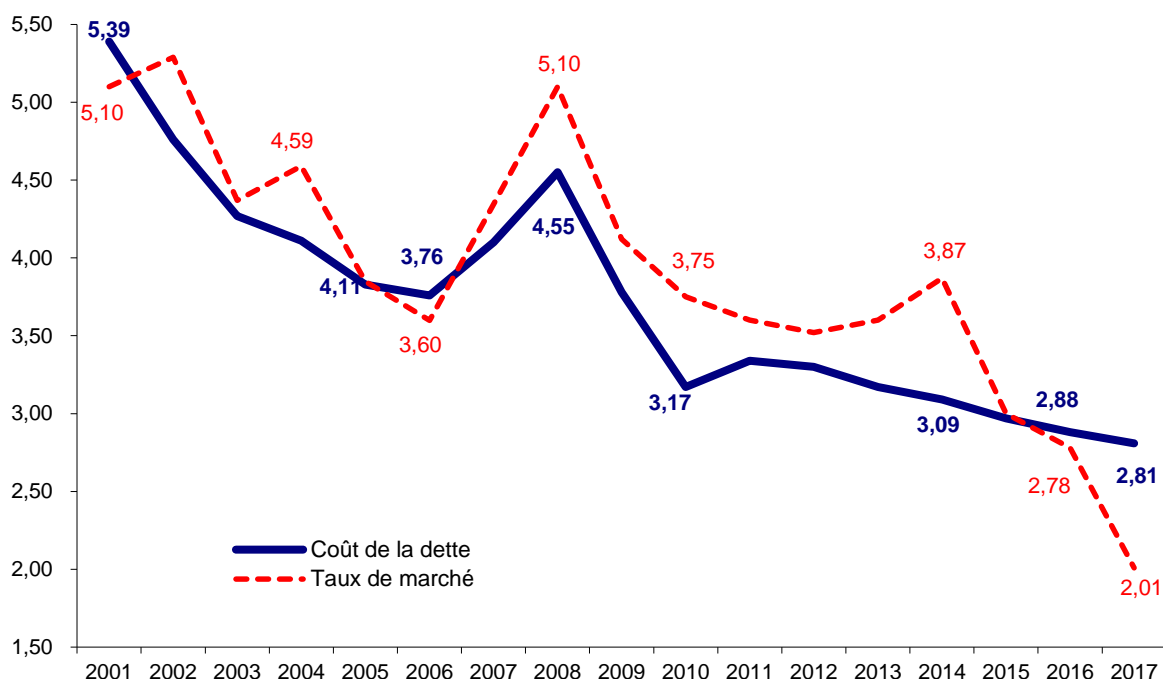
Stock de dette consolidée en M€ au compte administratif		
	Montant	Variation
2014	1 905,32	
2015	1 887,76	- 0,92 %
2016	1 852,44	- 1,87 %

► Le taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2016 était de 2,81 %, niveau inférieur à celui de 2015 (2,88 %).

L'évolution du taux moyen de la dette comparée au taux de marché de caractéristiques équivalentes est retracée sur le graphique ci-après.

Coût de la dette et taux de marché au 1^{er} janvier



Depuis 2001, le taux moyen de la dette est très compétitif par rapport au taux de marché de durée de vie moyenne.

En 2016, les taux d'intérêts ont connu une baisse sans précédent, ce qui explique l'écart significatif entre le taux de marché qui a une valeur instantanée et le taux moyen de la dette qui prend en compte les emprunts souscrits depuis plusieurs années à taux fixe.

► La gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie, réalisée grâce à l'utilisation de billets de trésorerie qui sont l'équivalent à court terme des émissions obligataires, permet à la Ville d'obtenir des financements sur des durées de 1 à 3 mois à des taux d'intérêts négatifs. Par exemple, il a été réalisé en mai 2016 un billet d'un montant de 50 M€ sur une durée de 3 mois à - 0,27 %.

En conclusion, dans un contexte de contraintes aiguës, il est à noter que la stratégie financière de la Ville a été une nouvelle fois saluée par les agences de notation (FitchRatings et Standard & Poor's) qui ont confirmé leur note (respectivement A + et A avec une perspective stable).

3. Les orientations budgétaires pour 2017

3.1. La poursuite de la baisse des dotations de l'État

La loi de finances 2017 a fixé le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 30,9 milliards d'€ contre 33,2 milliards d'€ en 2016, soit une baisse de 2,3 milliards d'€ en raison de la contribution au redressement des comptes publics.

Les communes et EPCI vont contribuer en 2017 à hauteur de 1,036 milliard d'€ et non 2,072 milliards d'€ comme prévu initialement du fait de la réduction de moitié de leur contribution.

► La dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'enveloppe de la DGF des communes se compose d'une dotation forfaitaire et de dotations de péréquation (dont la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale -DSUCS- et la dotation nationale de péréquation -DNP-). La progression de la DGF est affectée en priorité à la péréquation verticale (+ 180 M€ pour la DSU notamment).

⇒ La dotation forfaitaire (DF)

La dotation forfaitaire 2017 est calculée à partir du montant de la dotation forfaitaire notifiée en 2016 (c'est-à-dire intégrant la contribution au redressement des comptes publics 2016) à laquelle s'ajoutent :

- La prise en compte, à la hausse ou à la baisse, de l'évolution de la population DGF entre 2016 et 2017. Marseille, ayant enregistré au 1^{er} janvier 2017 une progression de population de 2 321 habitants (soit 866 644 habitants), verra donc sa part population augmenter d'environ 0,400 M€.

- Un écrêtement appliqué aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal par habitant constaté pour l'ensemble des communes. Marseille, dont le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne, n'est pas touchée par cet écrêtement.

- La contribution au redressement des comptes publics pour 2017. La contribution des communes est répartie entre celles-ci au prorata des recettes réelles de fonctionnement retraitées de leur budget principal (article L2334-7 CGCT).

Pour la Ville de Marseille, la ponction sur la DGF devrait s'élever à 10,6 M€ en 2017.

Au total, sur la période 2014-2017, la réduction est estimée à près de 60 M€, soit environ 146 M€ de manque à gagner sur la période en cumulé.

Contribution au redressement des comptes publics de la Ville de Marseille - M€	2014	2015	2016	2017
<i>Contribution 2014</i>	8,1	8,1	8,1	8,1
<i>Contribution supplémentaire 2015</i>		20,4	20,4	20,4
<i>Contribution supplémentaire 2016</i>			20,7	20,7
<i>Contribution supplémentaire 2017</i>				10,6
Total contribution annuelle	8,1	28,5	49,2	59,9
<i>Perte de recette cumulée depuis 2014</i>	8,1	36,6	85,9	145,8

⇒ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La loi de finances pour 2017 confirme la stabilité de l'enveloppe nationale dédiée à la croissance de la DSUCS s'élevant à 180 M€ comme en 2015 et 2016.

Pour être éligibles à la DSU, les communes de + de 10 000 habitants sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique (calculé à partir de 4 critères pondérés de ressources et de charges) constitué du potentiel financier agrégé, de la part de logements sociaux, de la proportion par logement éligibles à l'APL et du revenu moyen par habitant.

Cependant, cette année, la loi de finances a modifié les mécanismes de répartition. En effet, sont actées les principales mesures de la DSU ayant pour conséquences :

- la réduction du nombre de communes bénéficiaires selon leur rang (les 2/3 au lieu des 3/4) et selon leur potentiel financier par habitant qui ne doit pas être supérieur à 2,5 fois la moyenne de leur groupe (+ de 10 000 habitants),
- la redistribution du poids relatif des critères au sein de l'indice synthétique. Le poids du potentiel financier est abaissé (passant de 45 % à 30 %) au profit de celui du revenu (passant de 10 % à 25 %).

Par ailleurs, avant 2017, seules les 250 premières communes bénéficiaient de la croissance annuelle de l'enveloppe nationale. Marseille était sortie de cette catégorie dite « cible » depuis 2014 et bénéficiait donc d'une croissance de sa dotation limitée à l'inflation (+ 0,6 M€ en 2016). Désormais, avec la réforme, elle devrait bénéficier d'un abondement de 4 à 6 M€.

⇒ La dotation nationale de péréquation (DNP)

Sont éligibles à la part « principale », les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant qui ne dépasse pas de plus de 5 % la moyenne du groupe démographique correspondant (plus ou moins de 200 000 habitants),
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant (plus ou moins de 200 000 habitants).

En 2016, Marseille avait un potentiel financier par habitant (990,67 €) inférieur à la moyenne de la strate des communes de plus de 200 000 habitants (1627,63 €). Cependant, le potentiel financier de Marseille devrait évoluer en 2017 à la hausse du fait de la création de la Métropole (mutualisation du potentiel financier de Marseille et des autres communes) ; ainsi la DNP devrait rester stable voire diminuer.

► Les autres dotations de fonctionnement

- La dotation générale de décentralisation relative aux services municipaux d'hygiène et de santé sera reconduite au niveau de 2016, soit 2 834 712 €.
- La dotation pour les titres sécurisés, versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes nationales, sera reconduite au niveau de 2016, soit 281 680 €.
- La dotation de recensement va diminuer par rapport à 2016, soit 169 893 €.
- La dotation spéciale pour le logement des instituteurs, soumise au nombre d'instituteurs y ayant légalement droit, va diminuer par rapport à 2016, soit 128 000 €.

► Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC, créé en 2012, est un mécanisme de péréquation horizontale où les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées les plus riches. Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux et communes isolées moins favorisées. Un ensemble intercommunal ou une commune isolée peut être à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds.

Initialement, il était prévu qu'à compter de 2016, les ressources du fonds seraient calculées sur 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit de l'ordre de 1,15 milliard d'€. Repoussée l'an dernier à 2017, cette disposition est de nouveau renvoyée à un examen ultérieur en 2018. Ainsi, les ressources du fonds restent fixées cette année à 1 milliard d'€.

Marseille devrait subir un double effet en 2017 : d'une part, le montant total du FPIC perçu par la Métropole (avant répartition EPCI-communes membres) diminuera du fait de la réduction du nombre d'EPCI issus des fusions au niveau national (suppression d'environ 800 EPCI). D'autre part, la répartition de la part des communes membres sera modifiée du fait de l'impact de l'évolution du potentiel financier des communes. Pour Marseille, le FPIC passerait donc de près de 16 M€ en 2016 à environ 11 M€ en 2017.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à environ 1,130 milliard d'€, soit une progression de près de 0,7 % par rapport au Budget Primitif 2016.

3.2. Le maintien des efforts de gestion en fonctionnement

► Les charges de personnel

La politique des Ressources Humaines sera notamment caractérisée par :

- une maîtrise rigoureuse de la masse salariale et de la gestion des effectifs,
- des efforts de réorganisation, de modernisation et de mutualisation des services.

⇒ Le personnel permanent

- L'optimisation des ressources humaines et le pilotage de la masse salariale

Le budget 2017 sera extrêmement contraint ; il devra non seulement absorber l'impact de mesures nationales comme le protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et la revalorisation de la rémunération indiciaire, mais aussi « sanctuariser » les recrutements incontournables dans les services.

Les grands axes sont donc les suivants :

- faire face aux nouvelles réformes statutaires et mesures catégorielles nationales,
 - poursuivre le chantier prioritaire des écoles en optimisant le management et les modes d'organisation du personnel et des activités, en articulant et fluidifiant les dispositifs de recrutement,
 - définir les profils et volumes des recrutements nécessaires pour pallier les départs et répondre aux besoins primordiaux pour la continuité des missions des services,
 - poursuivre la politique de dynamisation de la mobilité interne du personnel, de qualification professionnelle et de reconversion des agents,
 - améliorer la prospective, la stratégie de management et la politique salariale, en exploitant les données d'AZUR, nouveau SIRH mis en service fin 2016.
- Le calibrage du budget et ses déterminants

Compte tenu des éléments précités, le budget devrait s'établir à près de 472 M€, soit + 2,3 % par rapport au BP 2016 (461,5 M€).

Cette évolution est essentiellement due à la part contrainte, soit l'impact des mesures nationales :

- le PPCR (augmentation d'environ 4 M€ liée aux reclassements statutaires, concomitante à une atténuation du GVT qui devrait s'établir à + 0,4 % du fait de la durée unique d'avancement),
- la revalorisation indiciaire (+ 0,6 % en février 2017) à laquelle doit s'ajouter l'effet report du dégel du point en 2016 (+ 0,6 % au 1^{er} juillet dernier), soit une augmentation de l'ordre de 2,1 M€.

Le rapport économique, social et financier du projet de loi de finances 2017 a estimé que les effets combinés de ces mesures se traduiraient par une hausse des dépenses de personnel des collectivités locales de 2,1 % en moyenne.

À cela doit s'ajouter :

- l'augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL qui passe de 30,60 % en 2016 à 30,65 % en 2017, soit + 0,16 % (surcoût estimé à + 0,120 M€),
- la suppression des abattements sur les rémunérations accessoires en raison des arrêts maladie pour les agents en demi-solde d'un montant d'environ 0,500 M€.

D'autres facteurs, davantage maîtrisés et spécifiques à la Ville de Marseille, conditionnent également ce budget :

- les postes ouverts au recrutement dans les écoles et la petite enfance traduisent un effort significatif pour accueillir dans de bonnes conditions les effectifs des élèves inscrits (+ 1 157 élèves et + 84 classes pour l'année scolaire en cours),
- les recrutements administratifs divers en emplois de directions, experts ou qualifiés (juriste, marché public, finances, sécurité des bâtiments...),
- les recrutements de gardiens de Police Municipale, de maîtres-nageurs et d'agents d'entretien pour les piscines,
- l'intégration au personnel permanent d'animateurs contractuels exerçant dans les Mairies de Secteur,
- la poursuite du dispositif d'apprentissage,
- les effets de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP) ont été intégrés même s'ils doivent être affinés avec une part fixe, « le complément indemnitaire annuel » et une part variable « l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise » qui dépendra des critères délibérés par la Ville pour évaluer la valeur professionnelle,
- enfin, les indemnités concernant les scrutins électoraux et les éventuelles heures supplémentaires liées à l'événement Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017.

⇒ Le personnel non permanent

Après une première année de centralisation par la Direction des Ressources Humaines de la quasi-totalité des dépenses de personnel non permanent (à l'exception des intermittents du spectacle et du Bataillon de Marins-Pompiers), le budget de l'exercice 2017 sera ajusté au vu des réalisations prévisionnelles 2016.

De ce fait, il devrait progresser d'environ 2,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2016.

⇒ Le personnel extérieur

Ce poste enregistre principalement le remboursement à la Marine nationale des frais de personnel militaire du Bataillon de Marins-Pompiers (98 % de la dépense) et, pour une part résiduelle, les indemnités aux instituteurs en charge des études surveillées ainsi que la mise à disposition de médecins du CD 13 (depuis 2016). Il devrait diminuer de près de 1,4 % (soit - 1,2 M€) par rapport au BP 2016, du fait du réajustement du budget du Bataillon.

⇒ Les charges communes

Ce poste, qui regroupe les frais de personnel assimilés, est principalement constitué des titres restaurants et de transport des agents, du fond de compensation du supplément familial, des allocations chômage, des examens médicaux et des capitaux décès et invalidité.

Il devrait évoluer faiblement avec une variation de + 0,94 % (soit + 0,2 M€) par rapport au BP 2016.

► Les autres dépenses de fonctionnement

Malgré la diminution attendue des frais financiers (de près de 10 %, soit - 5,9 M€) liée aux taux d'intérêts faibles ainsi qu'à la gestion active et sécurisée de la dette, la contraction continue - même atténuée - des dotations de l'État impose de nouvelles économies en 2017 afin de préserver les grands équilibres budgétaires.

Il s'agit, d'une part, de contenir les dépenses récurrentes des services et, d'autre part, de limiter l'impact budgétaire des subventions via la rationalisation de leur octroi (assortie d'un contrôle interne accru).

⇒ Le budget des postes récurrents

Celui-ci devrait enregistrer une augmentation globale limitée à 4,8 M€. Cette évolution est essentiellement le fait des charges à caractère général et en particulier les fluides ainsi que les locations et charges immobilières qui représentent à eux seuls + 4,7 M€.

Au sein de ces charges, il faut signaler que le cumul des frais directs et indirects liés aux aménagements de rythmes scolaires (TAP, frais de garderie, études surveillées) demeurera supérieur à 20 M€.

Par ailleurs, le mode de calcul des dotations aux Mairies de Secteur génère également une hausse de 2 M€.

Enfin, à l'inverse, les charges exceptionnelles devraient afficher une diminution de l'ordre de 2 M€.

⇒ Le budget du poste événementiel

Dans l'ensemble, son volume devrait diminuer de 3,1 M€ en 2017 avec :

- d'une part, les 5,5 M€ dédiés à l'Euro 2016 au budget précédent (soit 3,5 M€ sur les dépenses des services et 2 M€ sur la subvention du budget annexe du stade Vélodrome) qui ne sont pas reconduits,
- d'autre part, Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017 qui génère une évolution de 2,4 M€ au regard du budget précédent (inscription de 4,5 M€ contre 2,1 M€ en 2016) pour l'organisation, le soutien des manifestations et la sécurité privée (1,2 M€ pour le seul gardiennage).

⇒ Les subventions de fonctionnement (hors événementiel)

Hors événementiel, leur volume global est contenu (- 0,6 %, soit - 0,8 M€). Cette baisse résulte d'un effort particulier pour rationaliser l'octroi des subventions libéralités aux organismes privés et du cumul des variations des autres composantes de cette rubrique :

- pour les organismes privés (45 % du poste), une baisse de 1,7 % (soit - 1 M€),
- pour les budgets annexes (25 % du poste), une hausse attendue de 1,3 % (soit + 0,4 M€),
- pour les établissements et organismes publics (17 % du poste), une baisse de 0,7 % (soit - 0,2 M€),
- pour les délégations de service public (13 % du poste), une baisse de 0,5 % (soit - 0,1 M€).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir aux alentours de 1,012 milliard d'€, soit une progression légèrement inférieure à celle des recettes réelles de fonctionnement.

3.3. Un budget d'investissement volontariste

Après les inflexions enregistrées depuis 3 ans, un effort conséquent en matière d'investissement sera réalisé en 2017 grâce, d'une part, aux économies générées en fonctionnement et, d'autre part, au partenariat financier conclu avec le Département des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, le montant total (budget principal et budgets annexes) des dépenses programmées (opérations individualisées et opérations à programme annuel) s'élèvera cette année à 209,290 M€ contre 199,880 M€ en 2016 (auxquels ont été ajoutés dans le courant de l'exercice 4 M€ pour les interventions urgentes à réaliser dans les écoles).

Si l'on considère le seul budget principal sur lequel porte cette progression (202,756 M€ pour 2017 contre 188,053 M€ en 2016), ces crédits supplémentaires sont dédiés à la poursuite des travaux et réhabilitations touchant les groupes scolaires (4 M€) et à l'accélération des opérations ANRU pour un peu plus de 10 M€.

Cette augmentation est notamment rendue possible par la Convention de Partenariat signée avec le Conseil Départemental en 2016, pour une durée de trois ans, qui finance les projets d'investissement de la Ville à hauteur de 100 M€. D'ores et déjà, 36,6 M€ ont été obtenus.

Ces recettes nouvelles, associées à celles relatives au solde de la précédente convention (qui a pris fin en décembre 2015) ainsi qu'aux subventions obtenues des autres partenaires institutionnels (notamment l'État), devraient permettre d'inscrire au budget 2017 un montant de recettes sur subvention de l'ordre de 40 M€.

En 2017, le montant des crédits de paiement alloués aux opérations individualisées s'élèvera à 174,334 M€ répartis selon les autorisations de programme thématiques suivantes :

- Vie scolaire, Crèche, Jeunesse : 32,933 M€
- Action Culturelle : 11,722 M€
- Action Sociale et Solidarité : 5,629 M€
- Accueil et Vie Citoyenne : 0,929 M€
- Gestion Urbaine de Proximité : 6,065 M€
- Environnement et Espace Urbain : 19,035 M€
- Aménagement Durable et Urbanisme : 48,728 M€
- Stratégie Immobilière et Patrimoine : 2,488 M€
- Attractivité Économique : 11,638 M€
- Sport, Nautisme et Plages : 12,586 M€
- Construction et Entretien : 1,124 M€
- Gestion de Ressources et des Moyens : 4,439 M€
- Direction Générale des Services (dont le BMP) : 12,194 M€
- Stade Vélodrome : 4,824 M€

Le budget consacré aux opérations à programme annuel pour l'entretien du patrimoine municipal et les diverses acquisitions s'élèvera à 34,956 M€.

Durant l'exercice, de nouvelles opérations seront proposées au vote du Conseil municipal dont on peut citer entre autres :

- la création du groupe scolaire Allar - acquisition et travaux,
- l'équipement multimédia de classes de cycle 3,
- la restauration du lac Borély,
- l'acquisition de la caserne du Muy,
- la participation de la Ville, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, à la requalification du campus Saint-Charles et à la création d'un gymnase sur le campus Château-Gombert,
- la pose d'une pelouse synthétique sur le stade de Philibert...

3.4. La poursuite de la diminution de l'endettement

La baisse de la dette enregistrée depuis 2 ans (- 53 M€ tous budgets confondus) devrait être confirmée en 2017 puisque le montant des emprunts mobilisés, estimé à ce jour à environ 100 M€, restera inférieur à celui du remboursement en capital (167 M€).

Cette année encore, la Ville utilisera le financement avec appel direct aux marchés financiers grâce à son programme EMTN.

Elle empruntera également auprès de l'Agence France Locale (dont elle est membre depuis 2014) et de la Caisse des Dépôts et Consignations via l'enveloppe de crédit de la Banque européenne d'investissement sur des niveaux de taux bonifiés.

Enfin, elle devrait faire appel à différentes banques afin de souscrire des prêts classiques.

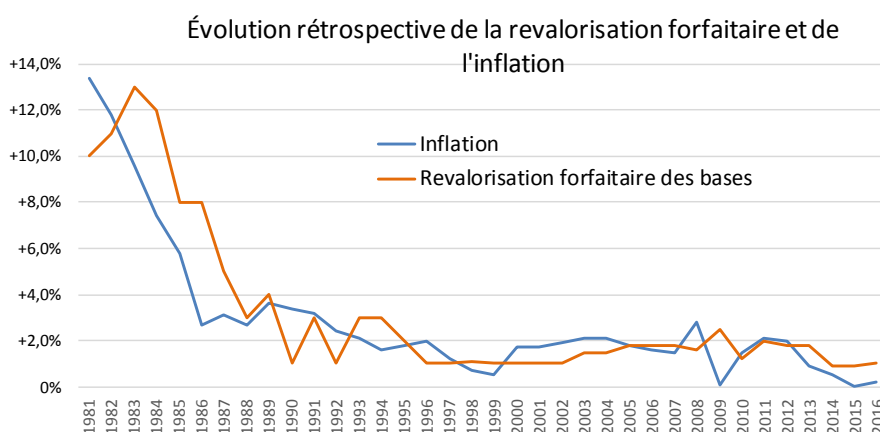
3.5. La confirmation de la stabilisation de la fiscalité directe locale

► Les bases d'imposition

Pour rappel, les bases d'imposition progressent, d'une part, en raison de l'évolution physique (constructions nouvelles...) et, d'autre part, en raison de la revalorisation forfaitaire annuelle prévue par la loi de finances. Celle-ci permet notamment de tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers depuis la dernière révision générale des valeurs locatives intervenue en 1970.

Le mécanisme de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est particulièrement important pour les collectivités locales. À Marseille, sur la période 2006-2015, la progression des bases imposables s'explique pour plus de la moitié par cette actualisation forfaitaire.

Si aucune règle formelle n'existe, on constate cependant que le taux de revalorisation forfaitaire est régulièrement fixé en référence à l'évolution de l'inflation.



Le niveau d'inflation de + 0,8 % associé à la loi de finances 2017 succède à deux années d'inflation quasiment nulle. On observe une divergence croissante entre l'évolution de l'inflation et de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Lors de l'examen du PLF 2017, la commission des finances de l'Assemblée nationale avait proposé de n'opérer aucune revalorisation forfaitaire en 2017.

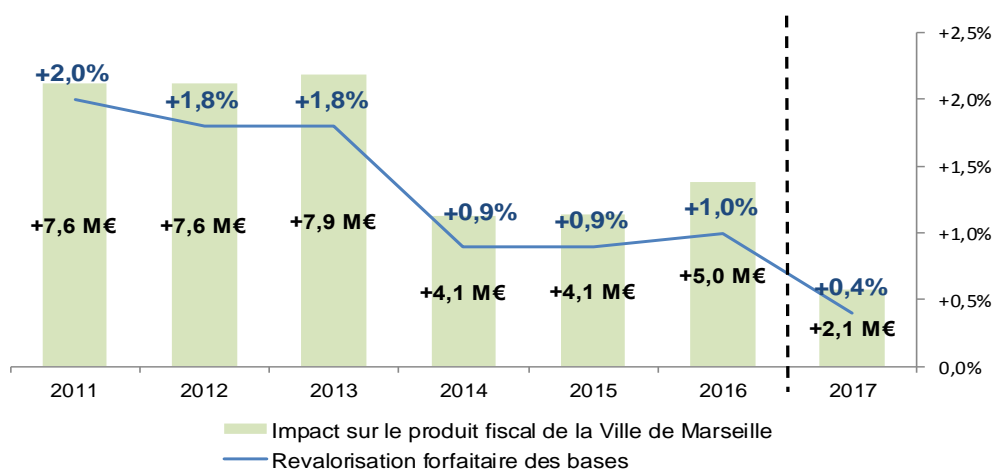
Finalement, la loi de finances 2017 fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire à + 0,40 %, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle pour l'année 2017. À compter de 2018, la revalorisation forfaitaire sera automatiquement fixée en référence à l'inflation constatée l'année précédente.

Ainsi, pour la Ville de Marseille, l'évolution des bases en 2017 devrait s'établir à + 1,29 %, dont + 0,40 % de revalorisation forfaitaire et + 0,89 % de variation physique de la matière imposable décomposée comme suit :

- + 0,40 % pour la taxe d'habitation,
- + 1,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- - 0,73 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette revalorisation de 0,40 % devrait également entraîner une plus faible évolution du produit fiscal : - 3 M€ par rapport à un taux de revalorisation qui aurait été de 0,8 %.

Incidence de l'évolution de la revalorisation forfaitaire sur le produit fiscal de la Ville



► Les taux d'imposition

Malgré un contexte national toujours pénalisant et grâce à la poursuite des efforts de gestion, la Municipalité sera en mesure, pour la deuxième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui resteront identiques à ceux de 2015.

1. Consolider le pacte citoyen du bien vivre ensemble

1.1. L'éducation, l'enfance et la jeunesse

► L'action municipale en faveur de l'éducation

Depuis 1995, la Ville s'est résolument engagée en faveur de l'éducation pour permettre aux enfants et aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions. Représentant le premier budget de la Ville, l'éducation constitue une priorité de l'action municipale et se traduit par la poursuite de la construction, de la rénovation, de la réhabilitation et de l'entretien des établissements, par des efforts consentis en matière de restauration scolaire et par le développement des nouvelles technologies.

⇒ La réhabilitation et la rénovation des locaux

En 21 ans, la Ville a engagé la réhabilitation totale ou la construction de près de 41 écoles.

En 2017, le patrimoine scolaire sera encore amélioré avec :

- la poursuite des travaux de réalisation du groupe scolaire le Rouet/Charles Allé (8^e) et de l'école Sainte-Marthe Audisio (14^e),
- la création de 3 classes élémentaires et d'1 classe maternelle à l'école primaire Bugeaud (3^e),
- le lancement des travaux de construction des nouveaux groupes scolaires de la Chanterelle (1^{er}) et Allar (15^e),
- la poursuite des travaux de création d'une unité de restauration scolaire pour l'école élémentaire Korsec (1^{er}) et de l'extension du groupe scolaire Arenc Bachas (15^e) suite au départ du collège,
- le remplacement de 3 classes vétustes dans l'école maternelle de la Savine (15^e),
- l'adoption en cours d'année du montage contractuel et technique choisi pour la réalisation du programme de reconstruction des écoles préfabriquées (GEEP) acté par le Conseil municipal du 1^{er} avril 2016 (les écoles en structure GEEP représentent 52 écoles sur un parc de 444 écoles réparties sur la quasi-totalité des 16 arrondissements communaux),
- la poursuite des travaux de réhabilitation des conciergeries et de sécurité des bâtiments scolaires (sécurisation des accès, création de barreaudage, installation de volets roulants métalliques, réfection des menuiseries, installation d'alarmes anti-effraction, pose d'interphones, de visiophones et mise en place de télésurveillance), de réhabilitation des sanitaires et d'optimisation du chauffage.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2016, la Ville a mis spécialement à la disposition des directeurs d'école un numéro dédié pour toute demande d'intervention ou de renseignement.

Ainsi, grâce au Service « Allô Mairie Écoles », les régies municipales peuvent lancer rapidement, sur signalement, les travaux d'urgence (notamment au niveau des clôtures des bâtiments) ainsi que les interventions en cas de dysfonctionnements d'éclairage, d'alarme, de chauffage...

⇒ La restauration scolaire

L'amélioration continue de la qualité des repas (jusqu'à 52 000 certains jours, servis dans les restaurants scolaires de la Ville) et de l'accueil pendant la pause méridienne restent des objectifs prioritaires.

Les actions visant à développer la qualité gustative et nutritionnelle des aliments et à renforcer la sécurité alimentaire seront poursuivies (teneur réduite en matière grasse, productions locales privilégiées, 30 % de produits bio, gamme de repas élargie).

En parallèle, la Collectivité maintiendra sa politique d'aide en faveur des familles défavorisées (semi-gratuité et gratuité des repas selon les revenus).

Enfin, des améliorations sont mises en œuvre pour faciliter les relations entre les usagers et l'Administration (dispositif de « prélèvement automatique » et inscription en ligne, système du « quotient familial »).

⇒ **La réforme des rythmes scolaires**

Pour l'année scolaire 2016-2017, la Ville a maintenu l'organisation mise en place à la rentrée 2015 avec les Temps d'Activités Périscolaires organisés les mardis ou jeudis après-midi, selon les modalités prévues par le projet éducatif territorial (PedT).

⇒ **L'accueil des enfants de moins de trois ans**

Depuis la rentrée scolaire 2016, plus d'un millier d'enfants de moins de 3 ans sont accueillis dans les écoles communales et 21 classes ont été ouvertes, essentiellement dans des zones d'éducation prioritaire.

⇒ **La centralisation des inscriptions scolaires**

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, l'Administration municipale centralise les inscriptions scolaires sur l'ensemble du territoire marseillais. En s'appuyant sur de nouveaux outils numériques performants, la Ville a mis en place un système efficace et moderne permettant aux parents d'inscrire leur enfant via Internet. En 2016, 37 % des demandes d'inscription ont ainsi été effectuées en ligne.

⇒ **Le numérique dans les écoles**

L'équipement des écoles en matériel informatique étant achevé, la Ville poursuivra le renouvellement des matériels les plus anciens. L'Espace Numérique de Travail (ENT) permet à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, familles) de communiquer, de stocker et de partager des informations dans un espace sécurisé accessible de n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Des classes mobiles informatiques ont également été créées (tablettes, système de transport et de recharge des tablettes, vidéoprojecteur, ordinateur pour l'enseignant). Pour l'année scolaire 2016-2017, 30 écoles supplémentaires devraient être équipées, soit une cinquantaine au total.

Le plan numérique pour les écoles élémentaires marseillaises s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale mise en place par le Ministère. À ce titre, l'académie d'Aix-Marseille et la Ville ont répondu à un appel à projet émis par l'État qui concerne 93 écoles.

⇒ **Les dépenses de fonctionnement récurrentes**

Elle concerneront notamment : la compensation des tarifs sociaux de la restauration scolaire, la participation de la Ville aux différentes actions de la Caisse des Écoles (soutien aux activités éducatives essentiellement, la lecture, financement des projets artistiques et sorties pédagogiques), l'aide budgétaire au fonctionnement de la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication, la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées, l'achat de fournitures scolaires et le versement aux enseignants d'indemnités pour les études surveillées et l'accueil du mercredi midi.

▶ **L'action en faveur de la petite enfance**

La Ville poursuivra sa politique d'accueil des enfants en bas âge dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat de troisième génération, renouvelé en 2016 jusqu'en 2019, prévoit la création de près de 1 300 places supplémentaires dont 420 en 2017, essentiellement en multi-accueil collectif.

Par ailleurs, dans le cadre de l'axe « Amélioration des conditions de vie dans les quartiers » du pacte gouvernemental de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille 2014-2017, ont été actés le développement du nombre de relais d'assistantes maternelles et la création de places d'accueil collectif dans les zones prioritaires définies par la CAF.

Un schéma départemental de services aux familles, associant l'ensemble des partenaires institutionnels du secteur de la petite enfance, approuvé par le Conseil municipal en décembre 2014 et courant jusqu'à fin 2017, vise à trouver une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Pour rappel, la Ville gère 63 établissements municipaux (59 crèches, 1 halte-garderie et 3 bébécars), représentant 2 842 places d'accueil collectif. Elle continuera à améliorer son service par la possibilité de demande de places dans les crèches par Internet (80 % des demandes aujourd'hui) et la poursuite de :

- la mise en œuvre du portail unique d'inscription pour l'ensemble des crèches municipales, associatives et privées,
- la démarche qualité à partir du référentiel de l'AFNOR,
- l'aide à la parentalité et des actions sociales et pédagogiques, l'accueil des enfants allergiques et/ou présentant des handicaps ainsi que l'éveil culturel,
- l'amélioration des repas : la part des produits bio représente 50 % des quantités servies aux enfants et dépasse ainsi la recommandation de 20 % du Grenelle de l'environnement.

Un état des lieux des besoins sera réalisé par l'Observatoire de la Petite Enfance en liaison avec l'Agam. Par ailleurs, les travaux de création de la crèche de la Savine (15^e) débuteront et la rénovation des structures sera poursuivie pour :

- la crèche de Bon Secours (14^e), qui devrait ouvrir ses portes dans le courant du 1^{er} trimestre 2017,
- la crèche Cadenat (3^e) : agrandissement de la cour, déplacement et extension des locaux techniques et personnels.

► L'action en faveur de la jeunesse

⇒ Les activités scolaires et périscolaires

Outre les Temps d'Activités Périscolaires, il sera proposé aux jeunes Marseillais des activités complétant les temps d'enseignement : temps récréatifs de restauration, garderies du matin et du soir.

Le dispositif « Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire » (MARS) sera maintenu avec les Clubs « Coup de Pouce Clé » destinés aux élèves des classes de CP, afin de renforcer leurs apprentissages en lecture, et les Clubs « Coup de Pouce Clém » permettant aux enfants des classes de CE1 d'affermir la construction des savoirs de base, notamment en mathématiques et en lecture. Un nouveau dispositif est expérimenté depuis la rentrée 2016 : il s'agit du Coup de Pouce de langage « CLA » qui s'adresse aux enfants de Grande Section de l'école maternelle. Un partenariat a été mis en place entre la Ville, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et l'Association Coup de Pouce. Il permet aux étudiants, qui se destinent à l'enseignement, de bénéficier d'une expérience en lien avec l'éducation dans le cadre de leur cursus scolaire et d'animer des Clubs Coup de Pouce.

⇒ Les activités éducatives, de loisirs et d'intégration sociale

Les actions éducatives et d'animation s'inscrivent dans la thématique d'apprentissage de la citoyenneté et de renforcement du lien social du plan « Mieux vivre ensemble » en partenariat avec les enseignants et en lien avec les projets pédagogiques (agenda 21 jeunesse, éducation à l'environnement et à la citoyenneté, centre de ressources Environnement Jeunesse -ENJEU-, pistes d'éducation routière, classes de mer...).

Les activités de loisirs éducatifs seront organisées en collaboration avec les équipements sociaux de proximité. La Ville reconduira également ses grandes manifestations festives (« le Sport dans sa ville », « le Raid des 8 », la Fête de la Jeunesse, le spectacle de Noël, « Faites de la mode »...).

⇒ Le Contrat Enfance Jeunesse (volet jeunesse)

Renouvelé en 2016 pour 4 ans, le CEJ est destiné au développement et à l'amélioration de l'accueil de loisirs des jeunes de 2 ans et demi jusqu'à leur majorité, soit 180 000 jeunes. L'offre d'accueil faite aux familles représente plus de 13 000 places sur l'ensemble du territoire qui comprend au total 168 ALSH agréés, 15 Accueils de Jeunes dédiés aux adolescents et 5 ludothèques associatives.

Par ailleurs, seront poursuivis en 2017 le dispositif « Objectif Jeunes », le versement de subventions aux associations, des actions d'animation dans les quartiers, les Projets Jeunes Citoyens et l'opération Découverte de la Ville en été.

1.2. La sécurité, la tranquillité publique et la prévention

► La Police Municipale

En 2017, la Ville continuera de renforcer son action pour répondre au mieux à l'attente des habitants en matière de sécurité, de tranquillité et de bon ordre. Le plan d'actions concernera notamment :

- le renforcement des moyens, en lien avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui a accordé une subvention permettant de contribuer au financement de 12 deux-roues et 11 véhicules légers sérigraphiés,
- le renforcement de la sécurité des agents sur la voie publique avec l'achat de 50 pistolets à impulsion électrique supplémentaires, ainsi que de 50 caméras-piétons,
- la finalisation de l'informatisation de l'armurerie et des stocks,
- la finalisation de la formation au maniement du revolver et armement de tous les policiers municipaux,
- la création et l'aménagement d'une base en centre-ville en complément de celle de Plombières,
- le maintien du recrutement de policiers municipaux,
- la poursuite du déploiement de la vidéoprotection (le seuil de 1 000 caméras devrait être atteint d'ici fin 2017) et l'élaboration de la phase 3 qui prévoit 500 caméras supplémentaires, soit 1 500 à l'horizon 2020,
- l'étude pour la relocalisation du Service Fourrière,
- le soutien financier à des associations qui œuvrent à la prévention de la délinquance ainsi qu'à la médiation sociale.

Il est à noter la signature, en décembre 2016, d'une Convention de Coordination avec la Police Nationale qui réactualise la répartition des charges entre la Police Municipale et la Police Nationale, et témoigne de la volonté de concrétiser une coopération opérationnelle renforcée. En effet, cette convention matérialise l'aboutissement d'un travail conjoint de détermination d'une stratégie partenariale et concerne :

- le renforcement de la coopération opérationnelle : en amplifiant la coopération lors de missions définies en commun, afin d'optimiser l'utilisation des moyens et leur répartition comme pour la gestion de grands événements (rencontres sportives, manifestations festives, accidents importants), la sécurité routière...,
- la nature et les lieux des interventions respectifs : la Police Municipale assurera la surveillance des bâtiments communaux, des équipements municipaux ouverts au public, des établissements scolaires de la commune, des foires et des marchés. Elle assurera également la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules dans les secteurs définis lors de réunions régulières de coordination opérationnelle avec la Police Nationale et elle se chargera de l'enlèvement des épaves sur la voie publique,
- les modalités de la coordination : l'objectif est d'assurer la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le territoire de la commune,
- l'information du Maire (présence d'un agent de la Police Municipale au centre d'information de la Police Nationale).

Dans la continuité de ces multiples actions, la Ville s'est engagée dans la mise en place d'un « Big Data de la Tranquillité Publique ». Cette plateforme de données à construire aidera élus et acteurs opérationnels à proposer des solutions efficaces pour améliorer le niveau de tranquillité publique et contribuera à l'évolution de la stratégie municipale en ce domaine.

► Le Bataillon de Marins-Pompiers

Le Bataillon connaîtra, comme l'année dernière, des évolutions de son périmètre d'intervention et de la gouvernance de certaines de ses missions (reprise de sa mission « sécurité incendie » pour l'hôpital de la Timone par l'AP-HM au 2^e trimestre, réorganisation de la défense des bassins Est et Ouest du Grand Port Maritime de Marseille avec notamment la cession à la Ville de la caserne de Port-de-Bouc et le transfert sur le site de Graveleau de l'actuelle antenne opérationnelle de la Fossette).

Afin d'adapter la couverture spatiale de Marseille et gagner en efficacité, le transfert de 2 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) est projeté : celui de Luminy au Redon et celui de Malpassé à Sainte-Marthe pour lequel la Ville a pu acquérir auprès de l'État une parcelle supplémentaire portant la superficie totale disponible à 5 000 m² (surface minimale nécessaire à la réalisation d'un CIS).

⇒ Les dépenses

Les rémunérations et les charges sociales évolueront mécaniquement au titre du glissement vieillesse/technicité (GVT) mais seront réduites en volume : la réintégration au Bataillon, le 1^{er} juillet prochain, des 32 derniers marins-pompiers assurant encore la sécurité des hôpitaux sera compensée par le déficit de certaines catégories d'emplois (économie de 17 ETP).

Les dépenses de fonctionnement du BMP hors frais de personnel, en progression, se justifient par la nécessité de faire face à l'augmentation de certaines dépenses spécifiques :

- reconstitution des stocks stratégiques après la suractivité du Bataillon pendant l'Euro de football et une saison « feux de forêts » particulièrement éprouvante,
- complément et maintien en condition opérationnelle des matériels en cas d'opérations multi-sites,
- déconstruction du bateau-pompe « Lacydon » à présent réformé.

En investissement, s'achèvera la programmation quinquennale de renouvellement des matériels lancée en 2013.

⇒ Les recettes

Elles progresseront par rapport à l'année 2016, le reste à charge pour la Ville (en fonctionnement) étant en régression grâce à la participation plus importante du Conseil Départemental conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015. Cette augmentation est légèrement atténuée par le fléchissement des recettes perçues au titre des diverses conventions avec des partenaires extérieurs (aéroport, Airbus Helicopters...) du fait du désengagement de l'AP-HM (voir supra).

Une part importante des subventions d'investissement du Conseil Départemental permettra aussi de diminuer la charge pesant sur le budget communal pour tenir compte notamment de la première tranche de financement du nouveau bateau-pompe.

► La prévention et la gestion des risques

Garantir la sécurité de la population, à travers la mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire, est une préoccupation majeure de la Municipalité. Cette mission couvre le champ de la sécurité civile urbaine (veille municipale de sécurité et protection civile) et de l'assistance à la population ; elle concerne également :

- les immeubles en péril et l'insécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage d'habitation (mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires et développement de la sensibilisation des acteurs - propriétaires, locataires, syndicats - avec les astreintes administratives à l'encontre des marchands de sommeil, l'hébergement d'urgence des familles sinistrées...),
- les établissements recevant du public (ERP),

- les risques naturels, technologiques et urbains, en termes de dispositions urbaines et opérationnelles, ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : validation de la nouvelle version du Plan, mise en œuvre d'une nouvelle commission d'étude des permis en zone à risques, en lien avec les Plans de Prévention des Risques (PPR).

En 2017, la capacité de gestion de crise sera améliorée notamment en augmentant l'appui logistique aux secours et en développant la mobilité du dispositif opérationnel de coordination.

► La mobilité, la logistique urbaine et la gestion de l'espace public

Le développement des équipements de mobilité urbaine se poursuivra en 2017. Les actions porteront notamment sur la gestion du parking Borély, l'extension de la veille à distance des équipements municipaux (mise en œuvre du PC central et des équipements électroniques de surveillance), le gardiennage et le stationnement.

De nouvelles dispositions relatives au stationnement payant sur voirie sont appliquées depuis le 1^{er} février : période de stationnement payant de 9 h à 19 h sans interruption (9 h à 18 h pour les résidents), instauration d'une nouvelle zone tarifaire « orange » pour les secteurs administratifs, modification des tarifs abonnés, création d'un nouveau tarif pour les véhicules d'autopartage. Le stationnement de courte durée des voitures sur la voirie est ainsi encouragé afin de favoriser notamment le report modal (transports en commun, modes doux, autopartage). Une extension de 1 000 places payantes est projetée dans le cadre d'une DSP.

Un projet de mise en place de stationnement intelligent dans le centre-ville sera lancé pour déployer des équipements de détection de véhicules sur des emplacements de stationnement réglementé (aires de livraisons, aires pour les personnes handicapées, taxis...) et permettra de lutter contre le stationnement abusif sur ces espaces.

Les missions conduites concerneront également l'occupation et le contrôle du domaine public (avec l'objectif d'améliorer le recouvrement des taxes et redevances), la gestion des autorisations de manifestations (événements festifs, sportifs, marchés...), l'entretien du domaine privé de la Ville (actions de propreté, lutte contre les graffitis et les tags, mise en sécurité de terrains...), la police de l'affichage (panneaux publicitaires), la capture d'animaux errants...

► La santé publique

En 2017, les actions concerneront notamment :

- la poursuite des actions du Contrat Local de Santé (prolongé par avenant jusqu'à fin 2018) autour de la santé des jeunes, la santé nutritionnelle et l'activité physique (avec des projets liés à la CES 2017 : sport sur ordonnance, signalétique piétonne...), la santé mentale, l'accès aux soins et aux droits, la prévention et la réduction des risques, le soutien financier aux actions associatives, l'information et la sensibilisation, l'offre de vaccination, le suivi de l'installation de défibrillateurs...,
- l'hygiène publique et la vigilance sanitaire (surveillance de la qualité des eaux de baignade -le suivi de Marseille Info Plages-, lutte contre les nuisances sonores par des études d'impact notamment et l'habitat indigne, lutte anti-vectorielle...).

1.3. L'action sociale et la solidarité

► La politique de développement social

La dynamique d'actions se poursuivra en 2017, conformément aux axes programmatiques de la mandature (volet « Marseille Solidarités ») :

- la promotion de la cohésion sociale,
- le développement du lien social,
- la lutte contre les exclusions.

En terme d'objectifs, il s'agira notamment de :

- développer équitablement une action sociale sur le territoire (validation des travaux de cartographie des zones de vie sociale en lien avec la CAF, définition de programmes au sein des nouvelles structures sociales et suivi des projets engagés, renouvellement de DSP...),
- favoriser la participation citoyenne (affirmation du rôle de la Cité des Associations comme outil majeur du monde associatif avec un projet de redéploiement et de modernisation de l'équipement),
- promouvoir la politique sociale et familiale (expérimentation de cartes d'usagers sur un territoire déterminé pour une meilleure accessibilité de l'information, programme d'évaluation de structures...),
- favoriser la solidarité intergénérationnelle (réaménagement des espaces extérieurs de la Bastide du Ginestet avec des espaces de jardinage et projets transversaux s'appuyant sur des manifestations culturelles « Parade Carnavalesque », « Fête du Vent »...),
- organiser l'accès à la culture des personnes qui en sont éloignées en s'appuyant sur les équipements socio-culturels : « Quartiers en lettres capitales », « Escapades culturelles ».

La politique municipale d'inclusion des personnes handicapées participera également de celle du développement social et solidaire conduite par la Municipalité.

► Les actions en faveur des droits à la personne

⇒ En faveur des familles, des femmes et des seniors

La Ville renforcera son offre de services de proximité, avec un espace d'accueil dédié à l'accompagnement et au soutien dans les domaines juridique (réactualisation des guides « Les 100 lettres de la vie quotidienne » et « De l'accès à l'information à l'accès à la justice »), social (consultations sociales, psychologiques et économiques), familial et culturel et des actions d'information et de sensibilisation.

Divers moments ponctueront l'année : la journée d'information-débat portant sur l'égalité hommes-femmes ayant pour thème « les femmes dans la ville et citoyenneté », la Journée internationale de la femme, des événements culturels (« cinéfamilles », « lire et faire lire », « coup de pouce langage/CLA »...)...

En complément des actions conduites par le CCAS, la Ville poursuivra ses actions pour permettre aux seniors de conserver leur autonomie et leur rôle social au travers des loisirs, du bénévolat et des échanges intergénérationnels.

⇒ En faveur des personnes en situation de handicap

La politique d'inclusion et de participation citoyenne se déclinera notamment à travers :

- la programmation de l'Agenda d'Accessibilité de la Ville qui concernera plusieurs centaines d'établissements municipaux recevant du public...,
- les travaux et les aménagements permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), notamment pour le ponton du Prado...,
- l'accompagnement des enfants durant les temps de restauration et les Temps d'Activités Périscolaires,
- le soutien apporté aux dispositifs innovants (établissement Esperanza, Unité d'Enseignement de l'école maternelle de La Bricarde et projet Aspi'Pro d'intégration professionnelle de jeunes adultes autistes),
- la promotion de l'inclusion avec la troisième édition du Festi'Life (festival international du court métrage sur le handicap).

► L'animation et le suivi des équipements sociaux

⇒ **Les centres sociaux** : la Ville financera le fonctionnement de 35 centres sociaux et 6 antennes, 27 Maisons Pour Tous, 2 Espaces Pour Tous, le Centre d'Activités du Frioul (dans l'attente de la mise en œuvre de la DSP), des Fédérations d'éducation populaire et l'Union des Centres Sociaux au titre de la coordination et de la prévention des équipements.

Des travaux importants visant à améliorer la fonctionnalité et la localisation de certains équipements sociaux sont prévus : MPT Camoins et Kléber, Centres Sociaux Rouguière, Romain-Rolland, Bernard-Dubois (ex Belsunce)... À moyen terme, d'autres projets de réalisation d'équipements seront concrétisés : Centre Social La Savine, Centre Social Saint-Just / La Solitude, Domaine Ventre (Noailles), la Castellane, Air Bel, Ruffi...

Des projets d'extension ou de relocalisation de MPT ayant été menés à bien, des avenants financiers à la DSP seront étudiés pour prendre en compte les surcoûts de quelques équipements : MPT Saint-Barnabé et Fissiaux particulièrement.

2017 sera placée aussi sous le signe de la continuité et du renouvellement de la Convention Cadre des Centres Sociaux par la signature et l'engagement des associations et Fédérations d'éducation populaire.

⇒ **La Cité des Associations** : elle maintiendra ses nombreuses activités en faveur du monde associatif (information, conseil, formation, promotion du bénévolat...), s'engagera autour d'événements phares (tels que « Les Dimanches de la Canebière 2017 ») et développera ses partenariats.

⇒ **La Cité des Rapatriés** : cet équipement continuera d'organiser, dans un devoir de mémoire avec les associations, des manifestations ayant trait aux Français d'Algérie.

⇒ **Les animations urbaines** : différents événements et fêtes se tiendront tout au long de l'année : le nouvel an chinois « festasia », le carnaval, la fête du vent, Quartiers en lettres capitales et les Escapades culturelles.

► La solidarité et la lutte contre l'exclusion

« Pilier » de la lutte contre l'exclusion à Marseille, le Samu social municipal œuvre 365 jours par an de 7 h 00 à 4 h 30, via ses équipes mobiles. Elles portent assistance aux personnes en errance et aux plus démunies et assurent leur accompagnement vers les centres d'hébergements d'urgence de jour et de nuit (15 centres concernés), les centres PASS psychiatrique Édouard Toulouse et Conception et vers le centre Halte soins Santé Fontainieu.

Le dispositif d'alerte, activé du 1^{er} novembre au 31 mars (dans le cadre du plan hivernal), visant à maintenir une capacité suffisante de places d'accueil partagées entre les établissements d'hébergement, sera poursuivi. L'organisation des interventions (accueil nuit et jour des personnes en errance vers des centres chauffés avec fourniture d'habillement, de nourriture et diagnostic santé) est finalisée et opérationnelle. En 2016, la priorité à la sécurité sanitaire des agents et du public transporté s'est intensifiée. Le Samu social a en effet été doté, en accord avec le CHSCT, d'un appareil de nettoyage à vapeur performant. Un « camion douche » destiné aux personnes en grande précarité devrait être mis en service en début d'année.

L'Unité d'Hébergement d'Urgence complétera ce dispositif opérationnel de prise en charge des personnes en errance et continuera de proposer un accompagnement médical et social.

Des opérations annuelles seront également menées : l'opération des colis de Noël de proximité (4 000 sachets de colis de Noël pour les personnes démunies dans la rue et les familles en grande précarité), la distribution de boissons pré-dosées au cours de la période hivernale (25 000 boissons distribuées en 2015/2016), l'accompagnement ponctuel des équipes d'intervention en maraude par un médecin de la Médecine du Travail de la Ville, l'opération « canicule » (28 000 litres d'eau en 2016), la collecte de matériel de couchage et d'hygiène...

Par ailleurs, la politique d'intégration sera poursuivie dans le cadre de conventions d'objectifs (avec ou sans impact financier sur le budget municipal) avec les partenaires de la Collectivité (Croix-Rouge française, Pass psychiatrique Édouard Toulouse, Œuvre hospitalière Saint-Jean-de-Dieu, La Caravelle, les Restaurants du Cœur, la Banque Alimentaire, Centre Jane Pannier, Accueil de Jour Marceau-Consolat...).

► Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS maintiendra ses actions en faveur des publics fragilisés, à savoir :

- l'accueil et l'accompagnement des populations en situation de précarité : poursuite de la constitution du réseau de permanences sociales partenariales -des centres sociaux et des Maisons Pour Tous-, harmonisation des territoires d'intervention, pérennisation des permanences des coordonnateurs au sein des commissariats de quartier rattachés aux 3 hôtels de police,
- l'accès aux droits et l'attribution des aides légales : analyse des résultats de l'expérimentation conduite avec la CPAM dans le secteur Sud visant à accélérer l'ouverture des droits des publics les plus fragiles afin d'étendre le dispositif, poursuite du renforcement de la collaboration avec le Conseil Départemental pour les procédures d'instruction des dossiers d'aide sociale, participation à la mise en place du Schéma départemental de la domiciliation, développement du partenariat avec la Banque Alimentaire, consolidation du Fonds de Proximité Eau, poursuite de l'engagement dans les actions de lutte contre la précarité énergétique,
- le logement : prévention des expulsions domiciliaires, finalisation de l'accompagnement social des familles en besoin de relogement définitif,
- l'action sociale en faveur des personnes âgées : expérimentation de collaboration avec le Conseil Départemental afin d'améliorer leur complémentarité pour la prise en charge des plus de 60 ans et associer d'autres partenaires, évaluation d'outils pour la prévention de la perte d'autonomie, rencontres inter-établissements, réouverture du club seniors Plus Saint-Lambert, développement du bénévolat, développement de nombreux partenariats, mise en place d'une action d'aide aux aidants envisagée...

Le CCAS a redéfini sa politique d'accueil et d'orientation en adaptant ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre aux nouveaux besoins des publics en situation de précarité sur le territoire marseillais. Il a entrepris une restructuration institutionnelle par la rénovation de l'accueil et un nouveau schéma d'implantation des lieux d'accueil sur les différents arrondissements de la commune, pour répondre aux enjeux :

- d'accessibilité de l'offre de service public en redéfinissant la valeur de proximité avec les publics bénéficiaires,
- de la mise en réseau avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale du territoire,
- de rationalisation des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la mission du CCAS.

1.4. La citoyenneté et les services de proximité

La Ville adapte en continu son organisation et ses modes de fonctionnement pour améliorer la qualité du service rendu aux Marseillais.

► Les Bureaux Municipaux de Proximité

Ils maintiendront leurs principales missions et leurs priorités sur :

- la recherche de locaux adaptés pour la relocalisation du BMdP de La Rose,
- l'ouverture du nouveau BMdP du Prado prévue au 1^{er} trimestre 2017,
- la reconduction du dispositif de recensement scolaire en collaboration avec Allô Mairie (accueil des administrés, réception et enregistrement des dossiers d'inscription scolaire et des demandes de dérogation en vue d'inscription dans les écoles maternelles et élémentaires publiques marseillaises, lorsque les parents ne peuvent effectuer cette démarche par le réseau Internet mis en place par le Service de la Vie Scolaire),
- la tenue de permanences en droit social dans 4 BMdP,
- l'organisation dans l'année de plusieurs cérémonies de remise des décrets de naturalisation au Mémorial de la Marseillaise dans le cadre de l'opération « Mieux Vivre Ensemble »,
- le développement de la dématérialisation des actes d'état civil avec le démarrage de la plateforme « Communication Électronique des données d'État Civil », prévu avant fin 2017, permettant d'assurer une plus grande sécurisation des titres d'identité (CNI et passeports) ; une étude de cohérence opérationnelle sera menée dans l'année, compte tenu de l'organisation administrative particulière de la Ville (système central et Mairies de Secteur).

► La préparation des scrutins politiques

Deux scrutins majeurs se dérouleront en 2017 : les élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et les élections législatives (11 et 18 juin).

Dans une logique de simplification des démarches administratives et d'amélioration de la qualité du service public, les citoyens pourront s'inscrire en ligne sur les listes électorales de la commune, dans le courant du premier semestre 2017.

► Le centre d'appels Allô Mairie et le Standard

Allô Mairie continuera d'œuvrer dans l'objectif d'une proximité accrue avec l'utilisateur. Le centre d'appels reconduira son partenariat avec les écoles pour le dispositif d'inscription scolaire et sera doté d'un système de rendez-vous via Allô Mairie « Allô Mairie Écoles ». Des outils d'accès numériques via les smartphones et le site internet « marseille.fr » seront développés pour diversifier les modes d'accès. Le centre d'appels et le Standard seront également mobilisés à l'occasion des festivités organisées pour la Capitale Européenne du Sport 2017.

► Le domaine funéraire

De nombreux travaux d'aménagement de terrains, de réfection de voirie, d'entretien des réseaux notamment seront poursuivis dans les 21 nécropoles de Marseille. La sécurisation des registres des concessions par leur restauration, en vue de leur numérisation future, est également programmée.

► Les missions supports de l'Administration au service de l'utilisateur

⇒ Le déploiement de projets et d'outils innovants

La Ville évolue pour intégrer les usages numériques apportés par les nouvelles technologies et moderniser ainsi, en continu, l'offre de services à la population. Il s'agit notamment de rendre les services publics plus fluides et proches des usagers (inscription en crèches en ligne, vidéoprotection de l'espace urbain...).

Dans les métiers de la Collectivité, l'utilisation de solutions numériques permet une gestion plus efficace des ressources, une optimisation de la production et un raccourcissement des délais de traitement (suivi de la présence quotidienne des enfants dans les crèches et facturation mensuelle auprès des familles, gestion de la billetterie des musées, verbalisation électronique, gestion des événements festifs sur l'espace public...), ainsi qu'un enrichissement des données produites (développement du projet global Open Data, mise en place de l'opération de Big Data de la tranquillité publique notamment). La dématérialisation des processus transverses (en particulier cette année dans le champ des finances, avec la dématérialisation progressive des factures et du service fait) participera de la démarche municipale de modernisation et de recherche de performance.

⇒ L'entretien du patrimoine municipal et la qualité logistique

La Collectivité intervient sur l'ensemble de son patrimoine bâti, employant à cette fin nombre de corps de métiers et assumant la livraison de produits et fournitures, le nettoyage, les travaux de réparation, d'entretien et de sécurité de ses bâtiments (scolaires, sociaux, administratifs, culturels et sportifs), améliorant ainsi l'accès des Marseillais aux équipements municipaux.

Outre le feu d'artifice d'inauguration de la Capitale Européenne du Sport de janvier, les services de la Ville apporteront leur soutien logistique à de multiples manifestations protocolaires, culturelles ou sportives ainsi que pour l'organisation des élections présidentielles et législatives.

⇒ La commande publique

La Ville développera, en 2017, des outils de mesure de la performance « achats » au sein des services municipaux acheteurs de la Collectivité. L'application de la politique générale de la commande publique de la Ville (autour de 6 grands axes : sécurité juridique, maîtrise des coûts, politiques de consommations, satisfaction du juste besoin, développement économique et social, développement durable) sera mesurée, en particulier pour tous les projets d'investissement, avec l'objectif général de maîtrise des coûts.

Plusieurs actions et projets seront programmés pour assurer la sécurité juridique des actes d'achat, planifier et mutualiser les procédures et aider les services à travailler en amont sur le recensement des besoins. Une formation économique des acheteurs visant à développer des compétences et des connaissances suffisantes dans le domaine des entreprises et des opérateurs économiques sera menée ainsi que la cartographie des domaines d'achat et de consommation de la Ville.

⇒ Le suivi du secteur associatif

Le suivi de ce secteur stratégique pour la vie de la cité par le soutien qu'il apporte aux initiatives de qualité continue de s'organiser. Le guichet unique, outil d'inscription, d'analyse et de suivi des demandes subventionnables, a évolué pour devenir un dispositif de perfectionnement des relations entre la Ville et les associations du territoire, à travers les modes de partenariats les plus adaptés à chaque secteur d'activité et à chaque projet présenté, tout en canalisant au maximum les flux financiers versés. Cette démarche est aujourd'hui indispensable au regard des contraintes budgétaires de la Collectivité.

2. Poursuivre la dynamique de développement et d'attractivité de Marseille

2.1. Une stratégie globale d'accompagnement du développement économique

La Ville poursuivra sa stratégie volontariste d'attractivité économique dans le nouveau contexte institutionnel métropolitain : être attractif pour générer des emplois et des compétences qui contribuent au développement du territoire, dans une logique de « Métropole des proximités ».

La mise en œuvre du Plan « Marseille Attractive 2012-2020 » permet à la Ville de poursuivre les actions de promotion territoriale, d'accompagnement de filières stratégiques et des porteurs de projets économiques, de projets sectoriels destinés à soutenir les politiques commerciales, touristiques et universitaires, de soutien à l'emploi, de soutien et développement de projets immobiliers structurants (GPMM, immunopole, pôle média, poursuite de l'opération « 100 000 m² pour les entreprises » permettant à terme de créer ou de maintenir 5 000 emplois directs, indirects et induits...).

Le centre-ville de Marseille constitue l'enjeu majeur des actions à conduire en coopération avec la Métropole.

► Le développement territorial

Pour favoriser l'implantation des entreprises, la Ville continuera d'accompagner les porteurs de projets désireux de s'installer ou de relocaliser leurs activités (travail sur la programmation des opérations urbaines et la prospection foncière et immobilière). Elle engagera notamment ses actions sur le périmètre du centre-ville historique et renforcera le développement économique dans les filières de l'innovation pour contribuer à la redynamisation éco-durable du cœur de ville.

Elle participera aux travaux entrepris par la Métropole avec l'ensemble des partenaires concernés, pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal concernant les questions économiques (au cœur des enjeux de développement urbain).

La Ville apportera également son soutien aux filières porteuses d'emplois, aux filières d'excellence et au développement de projets structurants sur les sites stratégiques notamment : évolution des bassins Est (travaux d'élargissement de la passe Nord), mise en œuvre de la Charte Ville Port, extension d'Euroméditerranée (avec la mise en œuvre de la convention quadripartite liant la Métropole, la Ville, l'EPAEM et l'EPF PACA), réalisation d'une étude de programmation économique sur le site de la Lave « Estaque Maritime » afin de définir les conditions du développement de la filière maritimo-portuaire sur ce secteur, en cohérence avec le site de Saumaty.

Elle conduira, à partir d'une approche filière, une politique en direction des grands groupes nationaux et internationaux pour favoriser leur implantation à Marseille, dans les domaines du tertiaire supérieur, de la logistique, du maritime, de la santé et des sciences du vivant, du service aux entreprises, de la production cinématographique... par le biais d'opérations de prospection en coopération avec Provence Promotion et l'EPAEM.

Dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017, la Ville initiera avec ses partenaires une démarche de lancement et de structuration économique de la filière sportive, en suscitant la création d'un cluster « sport-économie-innovation ». Il s'agit d'engager l'émergence d'un pôle de compétence et d'excellence rapprochant le monde académique, les laboratoires, les entreprises, les distributeurs de matériels, les acteurs de l'immobilier tertiaire. Dans ce cadre également, l'Institut des Métiers du Commerce et de l'Industrie du Sport, projet porté par la CCIMP et soutenu par la Ville, devrait être mis en place en 2017 et proposera une offre de formation nouvelle dans ce domaine d'activité.

► L'engagement municipal pour l'entreprise et l'emploi

L'emploi restera au cœur des priorités de la Ville. Pour rappel, elle a organisé le 13 juin 2016 un Conseil municipal exceptionnel sur l'emploi en présence de l'État, de la Région et du Département, au moment où la Métropole Aix-Marseille se mettait en ordre de marche afin de poursuivre la dynamique engagée en faveur de l'emploi dans des secteurs prioritaires (filiale maritime, de la logistique urbaine, de la santé et des biotechnologies, le numérique, le tourisme, le commerce, le BTP et les services à la personne) et proposer des moyens d'actions opérationnels. Dans cette perspective, cette séance informelle sur l'emploi a visé un double objectif pour la Ville :

- établir un diagnostic partagé avec l'ensemble de ses partenaires sur l'évolution économique de la cité, grâce à une démarche participative inédite (audition en amont d'acteurs publics et privés de l'économie et de l'emploi),
- débattre autour de nouvelles propositions pour renforcer l'Engagement Municipal pour l'Entreprise et l'Emploi (rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois, développement des nouvelles filières d'emplois, renforcement des leviers de développement économique pour l'attractivité de la Métropole).

À la suite de ce Conseil municipal, 19 actions ont été validées dont la création d'une deuxième École de la Deuxième Chance. Pour l'année 2017, il sera acté de projets structurants comme celui du guichet unique pour l'emploi.

L'aide à la création d'entreprise sera poursuivie par le soutien au développement économique des structures en sortie de pépinières d'entreprises. Le développement de l'emploi sera accentué par la généralisation de l'intégration des clauses d'insertion sociale dans la commande publique, pour la Ville ou ses partenaires économiques porteurs de projets urbains.

Pour encourager les acteurs qui structurent son territoire et soutenir les démarches proactives en matière de création d'activités et d'emplois, la Ville poursuivra son soutien aux actions menées par les associations d'entreprises « Cap au Nord Entreprendre » et « les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».

La Ville contribuera également au dispositif partenarial de financement en direction des entreprises innovantes, installées ou susceptibles de s'installer sur l'un des périmètres géographiques de l'agglomération identifiés comme « territoires innovants » (Technopôles de Château-Gombert et de Luminy, secteur de la Belle-de-Mai).

En parallèle, l'effort sera porté sur l'aide aux associations et aux cinq structures conventionnées (la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Mission Locale de Marseille qui accompagne les jeunes vers la formation et la vie professionnelle, la Maison de l'Emploi de Marseille, l'École de la Deuxième Chance, Initiative Marseille Métropole).

► L'économie du tourisme et des loisirs

Activité économique de premier plan, le secteur du tourisme (de loisirs, d'affaires) a généré plus d'1 milliard d'€ de retombées financières l'an passé.

Au regard des évolutions induites par la création de la Métropole, le schéma de développement touristique fera l'objet d'un redimensionnement.

2017 sera aussi l'année de mise en œuvre d'un observatoire de l'activité touristique de loisirs et d'affaires. Il donnera une meilleure visibilité de l'activité touristique de Marseille pour permettre une réactivité optimale en fonction des événements de la cité.

Un nouveau schéma de développement de l'hébergement touristique s'appliquera cette année pour les projets de création de nouveaux hébergements. Il permettra ainsi à la Collectivité de pouvoir rendre un avis sur le parc hôtelier et para-hôtelier, et son expansion. Une solution informatisée de collecte de la taxe de séjour (prélevée par les hébergeurs) a été mise en place pour mieux appréhender l'activité hébergement marchand sur Marseille, grâce aux indicateurs de pilotage fournis par ce nouvel outil.

► L'économie de la connaissance

La Ville poursuivra l'accompagnement des projets dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche pour le développement et la structuration des sites universitaires. En 2017, les travaux d'extension de l'école Centrale de Château-Gombert (13^e) seront achevés, tout comme les travaux de construction, sur l'îlot Dubois, de la bibliothèque inter-universitaire et ceux du regroupement des laboratoires en économie publique et de la santé (bâtiment de 7 800 m² avec un pôle bibliothèque de 4 000 m² pour 5 000 étudiants, un pôle recherche afin de regrouper plusieurs équipes de recherche en économie publique et de santé ainsi que des espaces communs).

Aix-Marseille Université (AMU) est un partenaire privilégié de la Ville. Marseille dispose d'expertises reconnues dans des domaines scientifiques variés (mathématiques, physique, mécanique, astronomie, chimie, sciences de la vie et de la santé notamment). La Ville soutiendra le recrutement de chercheurs ou d'étudiants internationaux de haut niveau. Elle poursuivra sa politique de soutien aux colloques et favorisera le rapprochement du monde économique avec celui de l'enseignement supérieur au bénéfice de la dynamique du territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en direction des étudiants, elle confortera ses liens avec le CROUS et le Rectorat à travers des actions relevant de la citoyenneté étudiante (la semaine d'accueil et les animations placées sous le signe de « Marseille fière de ses étudiants »).

► L'économie numérique

En 2017, les actions en faveur de l'économie numérique vont s'intensifier en lien étroit avec la Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Région PACA. Elles se traduiront par une participation financière à :

- l'animation du label Aix-Marseille French Tech portée par l'association Medinsoft (aide pour son plan d'actions en faveur des start up, de la promotion de la filière et de l'internationalisation des entreprises),
- l'animation du PRIDES PRIMI (métiers de l'image, du son, du multimédia) pour le développement de la filière des industries créatives et l'accompagnement des entreprises sur les marchés,
- Marseille Webfest pour l'organisation du marché d'affaires des nouveaux contenus et du film sur Internet à Marseille.

Concernant le Pôle Média de la Belle-de-Mai, hôtel d'entreprises propriété de la Ville et l'un des bâtiments Totem de la French Tech Aix-Marseille (50 sociétés installées et 1 000 emplois, 5 plateaux de tournage, 17 000 m² de bureaux et de locaux d'activités), il s'agira de poursuivre :

- l'optimisation et l'amélioration du bâtiment (travaux d'aménagement des derniers lots, travaux liés à la sûreté du site, à son exploitation et à la qualité des infrastructures),
- la gestion financière et commerciale du bâtiment (taux de remplissage à 85 %),
- le déploiement du plan de promotion (nouvelle image, communication digitale, organisation d'événements, présence et animation sur les réseaux sociaux...).

► Le commerce

La Ville conduit une politique volontariste pour attirer les investisseurs et les grandes enseignes internationales, tout en soutenant les indépendants locaux qui font la diversité de l'offre commerciale. Ainsi, le nouveau pôle commercial du Prado ouvrira à la fin de l'année.

L'objectif de la Municipalité est de conforter le centre-ville historique pour lui permettre de s'adapter aux évolutions du commerce, aux nouvelles attentes de la clientèle et de faire valoir ses propres atouts. Cette dynamisation du centre-ville nécessite d'améliorer la qualité des rues commerçantes (projets de rénovation engagés pour la rue Paradis, le cours Lieutaud) et d'intensifier les ravalements de façades, démarrés dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville. Elle passe aussi par des efforts accrus au niveau de la gestion urbaine de proximité et par un travail ciblé sur les locaux vacants (préemption urbaine renforcée, instauration d'un périmètre de sauvegarde permettant la mise en œuvre de la préemption des baux et fonds de commerce).

La Ville poursuivra aussi son action de prospection auprès des investisseurs et des grandes enseignes, tout en portant une attention particulière :

- au développement de l'animation commerciale du centre-ville et des noyaux villageois (soutien aux associations : programme d'illuminations et de décorations de fin d'année et animations),
- au soutien des commerces de proximité,
- à l'accompagnement de porteurs de projets et développeurs d'enseignes (recensement des commerces de centre-ville, réalisation de la plaquette « Être commerçant à Marseille » afin de centraliser dans un seul document toutes les informations et contacts utiles aux commerçants pour s'installer ou exercer à Marseille)...

2.2. La reconfiguration urbaine et la valorisation patrimoniale

► Les grands projets

Des projets aux montages contractuels innovants et complexes, intégrant une part importante d'équipement de rayonnement métropolitain, sont développés :

- **le projet urbain Quartiers Libres Saint-Charles/Belle-de-Mai** : il est entré dans une phase active de construction. Un certain nombre d'actions seront mises en œuvre en 2017 : la construction du groupe scolaire Marceau (une vingtaine de classes) avec une démarche de concertation, une exposition pour expliquer le projet urbain de fin janvier à fin février, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation de la caserne du Muy une fois le site acquis, l'acquisition du site du couvent des Sœurs Victimes du Sacré-Cœur de Jésus en vue d'une ouverture au public, la mise en place d'une gouvernance partagée avec la SNCF pour la reconfiguration du plateau Saint-Charles et son ouverture urbaine, l'établissement d'une convention avec l'EPF pour faciliter la maîtrise foncière de certains espaces identifiés comme celui de la lentille... Le montage opérationnel sur les 7 hectares des casernes de la Belle-de-Mai sera défini et la démarche de management des parties prenantes poursuivie,
- **la citadelle d'Entrecasteaux** : le lancement de l'appel à projet sur le site après la tenue, en 2016, du comité de suivi, du comité de gestion et des travaux de débroussaillage des espaces,

- **le renouvellement des écoles « GEEP »** : représentant environ 10 % du parc immobilier scolaire de la Ville, ces groupes scolaires et écoles, répartis sur 32 sites, ont été construits sur le même mode avec des procédés de préfabrication sur la base de normes modulaires « GEEP Industries ». L'opération de renouvellement est aujourd'hui au stade des études préliminaires. En 2017, sont prévus la constitution d'un dossier avec sondages géotechniques sur les 32 sites, des études urbaines ainsi que le choix du mode contractuel pour la réalisation de cette opération,
- **le parc des expositions de Chanot** : l'étude du recours à un opérateur privé implique une réflexion à l'échelle des 17 hectares du site, des parkings à créer, de l'optimisation des halls d'exposition, des circuits logistiques, des espaces publics, et de l'organisation de la Foire. En 2017, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée afin d'étudier tous les modes de gestion possibles,
- **les centres aquatiques de Luminy et d'Euroméditerranée** : il est envisagé de combiner et mutualiser les deux projets dans une seule procédure de délégation de service public, afin d'optimiser le modèle économique en fonction des atouts et potentialités de chaque site : en 2017, le lauréat sera choisi et les permis seront déposés pour un début des travaux en 2018.

► Le soutien aux opérations d'aménagement, d'habitat et de renouvellement urbain

Si la compétence « aménagement » est désormais assurée par la Métropole, la Ville financera l'aménageur pour la réalisation d'équipements ou de missions de sa compétence.

La Ville poursuivra ainsi :

- la réalisation d'équipements municipaux (centres sociaux, espaces verts...) dans le cadre de l'opération « Grand Centre-Ville » et de l'opération d'aménagement de Malpassé,
- son soutien au GIP Marseille Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre des 13 projets de renouvellement urbain et des différentes opérations de construction, réhabilitation, activités et services de proximité,
- les études pré-opérationnelles sur le secteur Bessons-Giraudy (près de 130 hectares dans le 14^e arrondissement) en lien avec les réflexions et études complémentaires en cours sur la ZAC de Sainte-Marthe, Château-Gombert (13^e), les Caillols (11^e) pour finaliser les projets de développement et leurs modalités de mise en œuvre ultérieure par la Métropole. Sur le territoire de Saint-Mauront/Belle-de-Mai (3^e), les études préalables engagées sur la connaissance du patrimoine bâti permettront de proposer à la Métropole la mise en place d'un dispositif d'intervention de l'habitat.

Par ailleurs, la Ville continuera sa mission importante de référent en matière de qualité de l'espace public en intervenant sur la plupart des opérations conduites par d'autres institutions (Métropole, EPAEM, CD13, SNCF...). Il s'agit d'investissements sur les opérations suivantes :

- semi-piétonnisation du Vieux-Port (phase 2),
- création des lignes de BHNS Castellane/Luminy et Saint-Jérôme/Château-Gombert,
- aménagement des abords des gares TER de la Pomme,
- plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Saint-Loup et PRU Saint-Mauront,
- aménagement des places Muselier, de l'Honnêteté, Strasbourg/Roussel...

En cohérence avec le nouvel engagement municipal pour le logement, les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (signature du protocole de préfiguration en 2017) seront financées pour les opérations d'habitat (reconstitution d'offre sociale démolie, réhabilitation / restructuration de logements sociaux) et le soutien à l'ingénierie.

La Ville contribuera au financement de l'EPAEM pour mettre en œuvre une intervention de recyclage du bâti ancien dégradé sur l'îlot Montolieu (2^e) et :

- poursuivra son soutien financier aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, en vue d'améliorer le parc privé dans le centre-ville et au sein des grandes copropriétés,

- signera un troisième protocole d'éradication de l'habitat indigne avec l'ensemble des partenaires impliqués (Métropole, État, Agence régionale de santé, Justice...),
- versera le solde des subventions pour les propriétaires ayant réalisé des travaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire, des différentes OPAH aujourd'hui achevées, et versera les premiers financements de travaux dans le cadre de la nouvelle OPAH RU multi-sites du centre-ville en 2017.

Dans le cadre du projet de renouvellement Centre Nord soutenu par l'ANRU, la Ville poursuivra, jusqu'en 2018, les travaux de requalification de l'îlot Velten en centre-ville (nouveau centre social, centre municipal d'activité restructuré, nouvelle entrée pour les caves à jazz de la Cité de la Musique, passage piéton traversant...). Ce chantier multi-sites permettra d'améliorer la liaison entre le futur parc urbain de la Porte d'Aix et le quartier Belsunce.

► L'engagement municipal pour le logement

L'année 2016 a permis d'évaluer et de redéfinir les axes de la politique de l'habitat et du logement au regard des objectifs municipaux, de la conjoncture du marché et des dispositifs nationaux. Ainsi seront privilégiés :

- le soutien à l'accession à la propriété dans le neuf, à l'acquisition de logements à rénover dans le centre-ville,
- l'appui à la réhabilitation du parc privé ancien et des copropriétés dégradées,
- le soutien à la reconstruction de logements sociaux démolis et au renouvellement du parc le plus vétuste.

Près de 4 M€ seront consacrés en 2017 à la primo-accession des ménages modestes et à la production de logements sociaux, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

La Ville poursuivra également son plan d'aide à la requalification du parc de 15 000 logements d'Habitat Marseille Provence (rattachée à la Métropole au 1^{er} janvier 2017) engagée depuis 2013.

► L'action foncière

La Ville maintiendra ses objectifs de cessions (appels à projets, dossiers de vente permettant la vente de biens immobiliers communaux extrêmement variés avec une publicité élargie). Des acquisitions participant au renouvellement urbain et à la création d'équipements sont prévues, pour la création d'un groupe scolaire dans l'écoquartier Smartseille, îlot Allar (15^e), l'extension de l'école National (3^e), pour les besoins logistiques du Dôme (4^e) -acquisition d'un volume à usage de parking-, pour le relogement de services et de la Mairie du 1^{er} Secteur... D'autres acquisitions de fonciers sont notamment prévues auprès de l'État : caserne du Muy (3^e), boulevard Basile-Barrelier (14^e).

► La valorisation du patrimoine et la gestion immobilière

Les opérations de rénovation et de modernisation du patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire communal concernent le patrimoine culturel (rénovation du système de traitement de l'air de la médiathèque Bonneveine, réalisation des travaux de rénovation du Tore...), les Mairies de Secteur (réalisation des études et travaux de relogement de la Mairie des 1/7 sur la Canebière), les équipements sportifs, scolaires, d'animations...

La Ville continuera d'assurer le suivi :

- des opérations liées à l'entretien des immeubles à loyer en sa qualité de propriétaire bailleur,
- de l'opération individualisée « relogement des services municipaux » votée en 2013 (financement de travaux d'aménagements de locaux),
- des opérations de mise en sécurité de biens immobiliers ou de terrains vacants du patrimoine.

Elle veillera à négocier au mieux les renouvellements de baux des locaux destinés à accueillir les services de la Ville.

► L'éclairage public et les illuminations

Le parc d'éclairage public continuera à être modernisé tandis que seront poursuivis les travaux sur les installations. Les prochains chantiers concerneront notamment la fin de l'équipement de la Corniche en technologie LED, l'enfouissement sur 6 km de fourreaux destinés aux usages numériques et la rénovation des installations des boulevards d'Athènes, Dugommier et Garibaldi.

La mise en lumière du patrimoine portera sur le remplacement des luminaires existants, et 200 sites (dans le cadre des illuminations festives) seront équipés de technologie LED.

2.3. L'exemplarité environnementale

► Les actions en faveur des espaces verts et de la nature

La Ville continuera, en 2017, son engagement pour la mise en œuvre d'une gestion respectueuse de l'environnement et des espaces verts pour l'amélioration du cadre de vie des usagers. La Charte de Végétalisation de l'espace public marseillais encadre les démarches de végétalisation dans le respect des règles de sécurité et de santé publique, et poursuit également un objectif social, en favorisant le bien-être et le mieux vivre ensemble des habitants de la cité.

De nouveaux espaces verts urbains sont ainsi projetés :

- les espaces verts d'accompagnement de la L2,
- les parcs des Aygalades (15^e), de Bougainville (15^e) et de la Jarre (9^e).

Il est veillé à la restauration et au maintien de la biodiversité dans le respect des modalités de gestion durable en supprimant notamment l'utilisation des produits phytosanitaires, en réduisant les arrosages grâce à une gestion différenciée des espaces verts (création de jardins aux papillons, jardins remarquables et labellisés Ecojardin...) et en faisant l'acquisition de matériel agricole et de véhicules électriques. L'engagement en faveur du développement durable est également concrétisé par l'éducation à l'environnement des enfants dans 3 fermes pédagogiques et 2 relais-nature créés par la Ville et plus de 100 « carrés pédagogiques » dans les écoles, et par la participation écocitoyenne dans la végétalisation des rues.

En 2017, différents travaux seront conduits avec notamment la réfection du parvis de l'Espérance devant l'entrée principale du parc du 26^e Centenaire (constituant un ensemble artistique avec l'Arbre de l'Espérance et les dalles nominatives en céramique), la restauration des grilles du parc Chanot. De nombreuses créations d'espaces seront programmées : aux jardins du Belvédère (1^{re} phase de 3,6 hectares au Plan d'Aou -15^e), Michel Lévy (1 200 m² -6^e), place du Refuge (2^e), dans les cités La Marie (13^e) et Air Bel (11^e), au Baou de Sormiou (9^e), à la crèche de Saint-Giniez (8^e)...

D'importants travaux de rénovation de jardins seront réalisés : au jardin Puget, au parc Longchamp (travaux de recyclage de l'eau de la grande fontaine), au parc Borély (rénovation de la roseraie, étude du curage du lac), au parc Val Plan, au Ginestet (réaménagement des espaces extérieurs de la Bastide), au parc de Fontobscur, à la cité Fonscolombes... La mise en place de toilettes sèches dans les principaux parcs de Marseille et l'amélioration du nettoyage des sanitaires existants sont à l'étude.

► Les actions de prévention des risques naturels et de mise en sécurité

La Ville fait de la préservation des risques naturels une priorité et maintiendra, en 2017, un bon niveau de réactivité pour garantir la sécurité des sites. Ses actions porteront sur :

- la participation au financement d'ouvrages pluviaux au titre de la compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) introduite par les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015,

- la participation financière aux missions de prévention du risque inondation et à la mise en œuvre des actions du nouveau Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune (étude de faisabilité pour la création d'un cheminement doux le long des berges de l'Huveaune en cours de réalisation)...
- plusieurs opérations de mise en sécurité de sites menacés par des mouvements de terrain (intervention sur les ouvrages de confortement existants, travaux de mise en sécurité de fronts rocheux -entre La Pointe Rouge et La Madrague de Montredon notamment-, poursuite des travaux de mise en sécurité des talus situés sous la dalle du Merlan, réalisation d'une barrière de rétention des sols brûlés suite à l'incendie de la Gineste de l'été 2016...),
- la protection contre le risque incendie de forêt (finalisation de la création d'une piste Défense de la Forêt Contre l'Incendie pour le désenclavement du vallon de la Panouse, lancement d'une étude pour la faisabilité du désenclavement du quartier de la Treille, poursuite de l'intégration paysagère de citernes DFCI dans l'enceinte du Parc national des Calanques, actualisation du Plan de Massif des Calanques...).

► Les actions en faveur des plages, du littoral et de la mer

Dans le cadre de sa politique de la mer et du littoral pour les années 2010 à 2020, la Ville poursuit l'objectif de préservation et de valorisation du littoral marseillais au moyen des Plans stratégiques qu'elle a adoptés (« plages et littoral », « nautisme et plongée », « milieu marin », « gestion des espaces naturels littoraux et insulaires ») et de la démarche de Contrat de Baie, qui promeut une gestion globale, concertée et durable des milieux aquatiques.

L'accueil du public, la promotion du nautisme et de la plongée, l'entretien et le renouvellement des matériels, l'aménagement du littoral resteront prioritaires.

En 2017, les actions concerneront notamment :

- l'aménagement et la valorisation du littoral urbanisé : la plage des Catalans (lancement de l'étude globale de l'anse, désamiantage et confortement des alcôves), la plage de la Pointe Rouge (poursuite des études de maîtrise d'œuvre et étude d'un ouvrage de protection), le parc balnéaire du Prado (lancement de la consultation et étude de programmation en vue du réaménagement du secteur, de la refonte des concessions existantes, poursuite des concertations et des comités de pilotage), études d'aménagement de plages et sentiers littoraux,
- la contribution au maintien de la biodiversité littorale et marine et aux continuités écologiques entre ces différents milieux, grâce aux travaux liés à l'exécution de la convention de gestion des îles du Frioul (en partenariat avec le Parc national des Calanques et le Conservatoire du Littoral) et à l'accueil des rencontres de gestionnaires de réseaux,
- le Contrat de Baie (en lien avec la Métropole) : plusieurs études concernant la baie et le littoral de Marseille (mouillages, apports de flux contaminants dans les eaux marseillaises, plan POLMAR), suivi technique et administratif des opérations portées par les autres maîtres d'ouvrage du Contrat...
- le partenariat avec le Parc national des Calanques (gestion des aires protégées, archipel du Frioul...),
- la sensibilisation du public à la préservation du littoral et de la mer...

► Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Le Plan a été réactualisé pour les consommations énergétiques et les sources d'émissions de gaz à effet de serre, sur la base du Bilan Carbone. Durant l'année 2017, le quatrième rapport d'évaluation annuelle du PCET sera établi.

La problématique de la qualité de l'air intérieur dans les écoles est également suivie. Des tests de mesures de qualité seront effectués en 2017, ainsi que la sensibilisation du personnel et des enfants à ce sujet.

Dans le cadre du plan d'économies d'énergie 2015-2020, les premiers quartiers entièrement en LED ont vu le jour (Panier, quadrilatère Thiers-Puget-rue d'Aubagne-Canebière, Saint-Loup, Saint-Barnabé, Saint-Jérôme, Saint-Louis). D'autres dispositifs d'économies d'énergie sur l'éclairage public seront déployés à partir du deuxième semestre 2017 dont la télé-relève des compteurs. Les économies impacteront l'ensemble des bâtiments communaux et leur consommation des différents flux (optimisation des consommations de gaz, électricité et eau).

La Ville promeut l'intégration directe du développement durable dans la stratégie de chacune de ses Directions avec sa politique d'achat responsable (réduction du parc automobile, acquisition de véhicules hybrides, rationalisation de l'envoi des courriers), de recyclage (avec notamment un pré-diagnostic des déchets professionnels) et de lutte anti-gaspillage.

Elle assure le suivi, entre les opérateurs et les gestionnaires des bâtiments, des installations de centrales photovoltaïques déployées sur les toitures de ses bâtiments (près de 46 000 m² de panneaux électro-solaires installés).

Par ailleurs, elle continuera de porter à l'international, dans les négociations sur le climat et le développement durable, une vision méditerranéenne de lutte contre le changement climatique et ses effets. Ainsi, dans le prolongement de la Tribune Libre du Maire sur l'après COP21, la Ville poursuivra l'animation, avec le Barreau de Marseille, de la « Commission méditerranéenne de réflexion prospective sur la transition juridique » créée à la suite de la MedCOP Climat de Tanger 2016.

Ses réflexions continueront d'être alimentées, principalement à partir de la veille documentaire et prospective et les relations avec le secteur de la recherche et de la participation à des groupes de réflexion de haut niveau sur les grands enjeux de société, qui sont également l'occasion de faire valoir, notamment à l'international, les réalisations et les points de vue de la Ville, et de susciter des partenariats.

3. Soutenir les vecteurs de rayonnement de la cité au bénéfice de tous

3.1. Le sport

► Une dynamique sportive inscrite dans la durée

⇒ La Capitale Européenne du Sport 2017

Le label Marseille Provence Capitale Européenne du Sport en 2017 marque l'engagement résolu de la cité phocéenne en faveur du sport comme levier majeur du « vivre ensemble » et du rayonnement de notre territoire.

Une programmation ambitieuse (plus de 400 projets labellisés) misant sur l'éclectisme et la diversité, entre manifestations prestigieuses ou de proximité, s'articulera autour de quatre thématiques principales :

- les événements : des compétitions de haut niveau, des grands événements populaires, des conférences nationales,
- le sport pour tous : véritable outil du mieux vivre ensemble, ce programme proposera tout au long de l'année des activités sportives encadrées et adaptées aux différents publics, de la petite enfance à nos aînés et personnes en situation de handicap,
- le développement du territoire : améliorer l'impact économique et social du sport dans notre région avec la création d'un cluster sport et notamment la création d'un centre de formation aux métiers du commerce et de l'industrie du sport,
- stade à ciel ouvert : ce programme vise à développer l'accès aux espaces naturels, ludiques et sportifs mais aussi à créer un héritage de cette année placée sous le signe du sport, au sein de notre environnement urbain et social : la Via Massilia des sports.

L'année Capitale sera ainsi orchestrée en 4 saisons :

- saison 1 - génération champions, le dépassement de soi : le premier trimestre mettra en lumière nos sportifs et nos champions notamment à travers les disciplines individuelles comme la natation, l'athlétisme ou le cyclisme,
- saison 2 - champions ensemble, le respect et la cohésion dans le sport : ce sera le temps valorisant le sport, outil de cohésion sociale, entre les disciplines sportives traditionnelles et les nouvelles pratiques,
- saison 3 - champions par nature : au cœur de l'été, l'environnement naturel terrestre et maritime sera mis à l'honneur. Les activités sportives et festives seront déclinées sur les plages, dans les parcs ou sur les places publiques,

- saison 4 - tous champions : la fin de l'année sera consacrée à l'excellence sportive sous toutes ses formes. Entre performance et bénévolat, seront également abordées les passerelles entre sport et santé.

Au-delà du monde sportif, la préparation de ce grand événement a suscité une mobilisation exceptionnelle des partenaires institutionnels et privés, économiques, sociaux, culturels et touristiques... Les bénévoles seront également partie prenante de la réussite de l'événement : ils participeront activement à l'accueil du public et des différents corps de métiers impliqués dans l'organisation logistique.

Outre le premier temps fort de la Capitale Européenne du Sport avec le championnat du monde de descente extrême en patins à glace (« Red Bull Crashed Ice ») lors de la soirée inaugurale, d'autres rendez-vous ponctueront l'année :

- Coupe du monde de planche à voile (10 au 16 avril),
- Demi-finales du Top 14 de rugby (26 et 27 mai),
- Sosh Free Style Cup (15 au 25 juin),
- Championnats de France d'athlétisme (14 au 16 juillet),
- Tour de France cycliste (étape du 22 juillet),
- Coupe du monde des clubs de Rollersoccer (21 au 27 août),
- Championnat du monde de danse sportive (7 octobre),
- Championnat du monde de squash par équipe masculine (26 novembre au 3 décembre)...

⇒ La candidature aux JO 2024 pour les épreuves de voile

Forte d'un savoir-faire mondialement reconnu dans l'accueil et l'organisation de manifestations nautiques nationales et internationales, Marseille est candidate, aux côtés de Paris, pour l'accueil des épreuves de voile des Jeux olympiques de 2024. Une Mission de pilotage a été créée en 2016 pour la gestion (études sur l'aménagement et la sécurité des sites, la gestion des flux, les infrastructures, les transports, campagne de communication) et la réalisation du dossier de candidature Paris 2024, remis en février au Comité International Olympique.

En 2017, l'organisation de grands événements nautiques pour accompagner cette candidature sera favorisée (Coupe du monde de planche à voile, championnat d'Europe voile homme et femme, Tour de France à la Voile...) afin de positionner Marseille en tant que Capitale du Nautisme.

► La politique municipale de soutien à la pratique sportive

La Ville continuera d'aider les clubs sportifs par le biais d'un soutien logistique, de dotations en récompenses sportives et de subventions pour leur fonctionnement ou pour l'organisation des manifestations sportives.

⇒ Les équipements sportifs

Pour rappel, la Ville gère 136 équipements (81 stades, 42 gymnases et 13 piscines) mis à disposition du public scolaire, sportif ou associatif. Le Palais Omnisports Marseille Grand-Est, le Centre Équestre Pastré et le complexe sportif René Magnac font l'objet d'une convention de DSP. En 2017, des travaux de rénovation, d'extension ou de construction sont prévus, parmi lesquels :

- la requalification de l'entrée et le réaménagement intérieur de la piscine de La Granière,
- la poursuite de la construction des vestiaires du stade Espéranza (12^e),
- l'agrandissement et la construction des vestiaires du stade Sevan (ex SENAFRICA) (12^e),
- la rénovation du stade Ganay (8^e),
- la rénovation complète du Bowl du Prado (8^e),
- la réfection des toitures du gymnase Antonin Artaud (13^e),
- la création d'un city stade à Fondacle (13^e),
- la modernisation du stade de la Solidarité (15^e),
- la réfection du Stade Sainte-Élisabeth (4^e),
- la reconfiguration totale du complexe sportif Charpentier (3^e),
- la poursuite des travaux du Centre Équestre Pastré (8^e).

⇒ Des activités pour tous

La Ville s'est dotée de matériels sportifs et ludiques pour organiser de nouvelles activités avec, cette année, une plage horaire journalière élargie en lien avec les actions programmées dans le cadre de MP2017 et une planification transversale incluant de grands événements attendus au parc balnéaire du Prado.

Pour développer la découverte de la pratique sportive et favoriser le sport pour tous, un programme de coaching sportif sera mis en place sur la période d'avril à octobre 2017. Ce programme incluant une douzaine d'activités de découvertes se déroulera sur des sites extérieurs, le soir et le week-end. Pour la saison sportive 2017-2018, des actions à destination des seniors seront développées sur différents sites.

Pour soutenir la pratique sportive des jeunes, la Ville mettra en place un dispositif d'aide à l'accès à la première pratique sportive en club pour les enfants de 6 à 10 ans, sous forme de coupons sport d'une valeur de 25 euros pour tout enfant s'inscrivant pour la première fois dans un club sportif à Marseille.

La Ville continuera d'assurer le transport des enfants des écoles vers les équipements sportifs pour faciliter la pratique des activités physiques et sportives. Elle mettra aussi à disposition des bassins pendant les vacances scolaires pour permettre aux enfants d'acquérir les bases de l'apprentissage de la natation. Dès septembre 2017, un bassin sera accessible simultanément aux scolaires et au public permettant ainsi une possibilité de nage plus importante.

Les actions municipales en faveur du nautisme et des plages comprendront notamment :

- la formation de tous les publics aux activités nautiques et subaquatiques,
- le développement et la promotion du nautisme et de la plongée,
- la gestion des bases nautiques et des événements sur l'espace littoral et maritime...

⇒ Les grands événements programmés en 2017

De nombreux événements sportifs et manifestations d'envergure ponctueront l'année. Sont notamment programmés la coupe de France de VTT, l'open de tennis féminin, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les bosses du 13, la Sosh freestyle cup, le Beach Soccer Week, le pro bowl contest, la Marseillaise des femmes, le cross de Marseille, le grand prix cycliste Marseille-Est, le marathon Run in Marseille, le triathlon, le Color Run, le Marseille-Cassis, les demi-finales du Top 14 de rugby, le Tour de France, les championnats de France (ping-pong, athlétisme, judo par équipes, VTT...), les championnats d'Europe (junior de natation, de jiu jitsu, de natation en mer, de trottinette freestyle...), les championnats du monde (de Trial, squash, planche à voile, skate, boxe...)...

3.2. La culture

La Ville de Marseille s'est dotée depuis de nombreuses années d'une politique culturelle ambitieuse, consacrée par le titre de Capitale Européenne de la Culture 2013, au service d'un projet de territoire et d'une dynamique générale de développement économique et touristique, architectural et urbain, social, éducatif et artistique. Pour l'avenir, dans un contexte budgétaire contraint, trois grands objectifs seront poursuivis :

- rechercher des marges d'intervention nouvelles, en réexaminant les outils culturels et les dispositifs d'intervention municipaux,
- affirmer une ambition culturelle à long terme,
- contribuer à la réflexion menée en lien avec la création de la Métropole et en évaluer les conséquences sur les domaines de compétences de la Ville.

► La préparation de l'avenir

La Municipalité s'est fixé la triple ambition de faire de Marseille :

- **une ville créative et de découverte** : la Ville a été choisie pour organiser Manifesta 13 en 2020, biennale européenne itinérante majeure d'art contemporain fondée en 1996. Manifesta 13, qui n'a jamais été organisée en France à ce jour, illustre l'ambition culturelle de la Municipalité. Ce sera le projet culturel fédérateur de l'après 2013 en matière de création artistique contemporaine. Manifesta permettra à la fois de travailler sur le soutien à la création et la sensibilisation des publics, et renforcera l'image internationale de Marseille, comme foyer de créativité et d'innovation ;
- **une ville festive** : la Biennale internationale des arts du cirque (deuxième édition), fortement thématisée « sport », a participé à la cérémonie de lancement de la CES 2017. Concernant l'offre culturelle, elle se structurera autour de saisons (à La Crieé, au Théâtre du Gymnase, au Toursky, au Théâtre de la Joliette, à la Friche de la Belle-de-Mai...) et de festivals emblématiques (Marsatac, Festival de Marseille, Festival de Jazz Marseille Cinq Continents...). Un nouveau festival littéraire « Oh les Beaux jours ! » se déroulera du 23 au 28 mai (dans le respect de l'un des engagements pris dans le cadre du plan municipal de développement de la lecture publique) ;
- **une ville où la culture est au cœur du contrat social**, avec trois priorités :
 - la promotion de la lecture publique : la mise en œuvre du plan municipal de lecture publique sera la priorité de l'année. Un nouveau projet scientifique et culturel et un nouveau projet d'établissement seront rédigés. Les relations entre la Ville, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour la mise en œuvre des actions prévues sur la mandature seront formalisées dans le cadre de la signature de conventions de coopération,
 - le renforcement du pôle de développement des territoires et des publics : l'accessibilité du plus grand nombre à l'offre culturelle et sa juste répartition sur l'ensemble du territoire municipal continueront d'être au cœur des préoccupations de la Ville. Le travail de mobilisation et d'échanges entre les acteurs culturels autour de thématiques fédératrices (francophonie, patrimoine) se poursuivra en 2017, tout comme la promotion de l'offre culturelle marseillaise auprès des enseignants dans le cadre d'opérations ciblées, en partenariat avec le réseau académique « Canopé » ou le Rectorat,
 - une attention forte pour les publics au sein des services culturels en régie municipale : l'objectif sera à la fois quantitatif (augmenter la fréquentation des équipements) et qualitatif (améliorer la qualité des services proposés).

► La programmation culturelle

⇒ Les expositions temporaires

Dans un cadre budgétaire contraint, une attention particulière sera apportée à l'organisation d'expositions plus longues et coordonnées en terme de calendrier, afin de satisfaire les attentes du public et d'optimiser les moyens en personnel comme les budgets de communication. Les expositions séquenceront « en saisons » l'offre culturelle événementielle, riche et diversifiée, en faveur de la promotion et du rayonnement de Marseille notamment : « Fragments » aux Archives municipales (jusqu'à mi-avril), « Un Siècle à croquer » au Préau des Accoules (jusqu'au 30 mai), « Mémoire à la mer, plongée au cœur de l'archéologie sous-marine » au Musée d'Histoire (jusqu'au 28 mai), « Le Banquet de Marseille à Rome : plaisirs et jeux de pouvoir » au musée d'Archéologie Méditerranéenne (jusqu'au 30 juin), « Trésor du Palais » au musée du palais Longchamp (à partir de février), « Une maison de verre : les 30 ans du CIRVA » au Musée Cantini (17 mars-24 septembre), « Araignées » au Muséum (mai à décembre), exposition sur l'enfance aux Archives (novembre à mai 2018).

Deux expositions phare aborderont des thématiques en lien avec la CES 2017 : « Hip Hop, un âge d'or 1970 - 1995 » au Musée d'Art Contemporain (13 mai-31 décembre 2017) et « Jack London dans les mers du sud » (7 septembre au 7 janvier 2018) à la Vieille Charité.

Par ailleurs, la diversité et la richesse culturelles de Marseille seront promues par la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art à travers les nombreuses expositions proposées au public, notamment : « Indigo, quand tu nous tiens », « le voyage imaginaire », « Consul'Art », « Vœux d'artistes »...

⇒ La programmation événementielle

Cinq « Rendez-vous nationaux annuels » associant l'État ponctueront l'année : le 5^e Printemps de la francophonie, la Nuit européenne des Musées, les Journées nationales de l'archéologie, la 3^e édition de « Lire en short » et les Journées européennes du patrimoine.

Les Musées et le Muséum élargiront leur offre culturelle (conférences, rencontres, projections...). Les bibliothèques proposeront une programmation thématique trimestrielle, plus transversale, à partir de janvier. L'Opéra et l'Odéon offriront une programmation renouvelée et diversifiée avec des passerelles entre les différentes formes artistiques. Le Conservatoire proposera des journées portes ouvertes, les nuits musicales, un festival de musique ancienne en plus des nombreuses invitations faites à des artistes dans le cadre de masterclass.

3.3. La promotion de Marseille

Après avoir réussi le pari de Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013 puis celui de l'Euro 2016, Marseille est en train de relever le défi de Capitale Européenne du Sport. C'est dans ce contexte que s'inscriront les missions de la Direction Générale de l'Attractivité et de la Promotion de Marseille qui recentrera toutes les compétences existantes et développera une mutualisation de moyens accrue avec l'ensemble des acteurs du territoire.

► La communication et l'information

Les événements organisés dans le cadre de l'année Capitale nécessiteront une communication adaptée car participant à une ambition partagée pour Marseille Provence (territoire de tous les sports et terreau de champions petits et grands) porteuse de valeurs de partage, de tolérance, de solidarité, de bien-être, de dépassement de soi et d'excellence.

Le plan de communication dédié ambitionne de rassembler l'ensemble des publics « cibles » (champions, clubs, associations, presse, scolaires, universitaires, personnes handicapées ou fragilisées, seniors, personnel municipal, grand public, visiteurs étrangers...), en réaffirmant que Marseille est une ville universelle dans l'histoire du sport.

Concernant les agents municipaux en particulier, l'initiative du M tour déployée dans des services et des Mairies de Secteur leur permet d'appréhender au mieux les enjeux de la CES 2017, en les incitant à participer aux festivités organisées pour ce grand événement.

Par ailleurs, outre le déploiement de nouveautés telle que MP Sport 2017, la Collectivité poursuivra l'harmonisation de tous les sites vers le nouveau Marseille.fr et le développement des applications portables autour des services proposés par le site.

Les missions d'information, et notamment l'animation de l'actualité, l'exploitation du réseau de webcams, la mise à jour de contenus « pérennes », le lancement de sites thématiques, les « eServices » et le « Living Marseille », seront maintenues.

► Le marketing territorial

La création de l'association MJ1 vient confirmer la démarche de marketing territorial engagée par la Ville avec la Métropole. Cette association rassemble acteurs privés et publics en vue de défendre les atouts économiques et culturels de notre territoire. Elle apportera un soutien financier au développement de projets ou d'événements d'intérêt territorial.

C'est sur l'ouverture du bâtiment du MJ1 qu'elle a décidé de concentrer ses premiers soutiens. Celui-ci ouvrira ses portes au printemps 2017 pour accueillir des événements valorisant la dynamique de territoire. Comme en 2013 à l'occasion de la Capitale Européenne de la Culture, une programmation sera proposée avec des expositions grand public, congrès, forums, salons professionnels, soirées... Il constituera un lieu clé de la façade maritime permettant à la ville de rayonner en tant que capitale euroméditerranéenne.

En parallèle, la Ville continuera de promouvoir les atouts économiques du territoire au niveau national (mobilisation d'entreprises du territoire) et mondial. Les marques « Marseille Provence on the move » et « Marseille right now ! » participent de cette démarche, en valorisant l'image de la cité phocéenne à l'international.

La Ville conduira également des missions économiques liées aux filières d'excellence du territoire (santé, énergie, aéronautique, logistique et maritime, industries créatives et numérique, tourisme et art de vivre). Ainsi, en octobre, dans le cadre des French Tech Weeks, une délégation d'élus de la Ville se rendra à Miami, accompagnée de représentants de partenaires institutionnels et du monde économique, de dirigeants et chefs d'entreprises souhaitant développer des échanges avec des sociétés et partenaires américains.

Enfin, avec sa « mission cinéma », la Collectivité poursuivra sa politique dynamique d'accueil de tournages, positionnant le cinéma et l'industrie numérique comme des outils supplémentaires d'attractivité de la ville.

► L'événementiel

La Capitale Européenne du Sport rythmera l'année, avec plus de 400 projets labellisés, des compétitions diverses et des événements grands publics en extérieur. À l'instar de la cérémonie d'ouverture du 14 janvier, ces temps forts vont attirer un large public et offrir une formidable occasion d'amplifier le rayonnement d'un territoire en valorisant ses atouts. Marseille confirme ainsi sa capacité à accueillir de grandes manifestations, nécessitant une organisation complexe qui réponde à l'évolution des contraintes techniques et sécuritaires.

La Ville travaille également à la programmation d'autres grands événements : la Biennale des arts du cirque en 2019, Manifesta -biennale d'art contemporain européen- en 2020, la candidature de Marseille aux côtés de Paris pour l'accueil des épreuves de football et de voile des JO 2024, l'Exposition universelle en 2025.

Le Palais du Pharo et le Palais des Sports contribueront au rayonnement de notre ville par l'accueil de congrès majeurs et de manifestations d'envergure, à l'instar du Dôme qui proposera encore de nombreux concerts et spectacles.

► Les relations internationales

L'action de la Ville poursuivra, en 2017, trois objectifs principaux :

- orienter les relations internationales au service de l'attractivité économique et touristique du territoire (missions à Miami et Montréal notamment et accueil d'une délégation d'élus et de chefs d'entreprises de Shanghai),
- faire rayonner l'image de Marseille,
- développer une politique en faveur des jeunes dans le cadre du programme Erasmus+, à travers des projets facilitant leur mobilité internationale pour favoriser leur autonomie et leur insertion professionnelle.

L'année 2017 sera également marquée par l'animation de la vie consulaire (Marseille demeurant la seconde place diplomatique française avec 72 consulats), la célébration des 30 ans de jumelage avec Shanghai, le développement de la francophonie et de nouvelles relations avec des collectivités étrangères.

Conclusion

Dans un contexte budgétaire toujours caractérisé par la perte de ressources conséquentes -et durables- en provenance de l'État, la Municipalité poursuit avec détermination une stratégie financière vertueuse, conformément aux engagements du plan de mandature.

La préservation des grands équilibres financiers de la Collectivité en 2017 impose ainsi le maintien des efforts de gestion en fonctionnement, la modernisation continue de l'administration et l'optimisation des modes d'intervention qui concourent à l'efficience accrue des politiques municipales au bénéfice des Marseillais.

En parallèle, le développement et l'attractivité de la ville seront soutenus par une politique d'investissement dynamique, relayée par les partenaires institutionnels de la Collectivité.